



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

363^e séance

Lundi 3 avril 2017, à 15 heures

New York

Président : M^{me} Martinic (Argentine)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Organisation des travaux (suite)

La Présidente (*parle en anglais*) : Avant que la Commission ne poursuive son échange de vues général, elle va reprendre le point 3, « Organisation des travaux », de son ordre du jour provisoire, tel qu'il figure dans le document A/CN.10/L.78, afin d'élire les membres du Bureau de la Commission du désarmement.

Élection des autres membres du Bureau (suite)

La Présidente (*parle en anglais*) : J'ai été informée que le Groupe des États d'Afrique a entériné la candidature de M. Hamza Alokly, Deuxième Secrétaire à la Mission permanente de la Libye auprès de l'ONU, en tant que Vice-Président du Groupe des États d'Afrique.

En l'absence d'objection, je considérerai que la Commission souhaite élire par acclamation M. Alokly Vice-Président pour la session de fond de 2017 de la Commission.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission, j'adresse mes chaleureuses félicitations au Vice-Président nouvellement élu et je lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses fonctions. Nous procéderons à l'élection du Vice-Président restant issu du Groupe des États d'Afrique ultérieurement.

Débat général (suite)

La Présidente (*parle en espagnol*) : La Commission va maintenant entamer l'échange de vues général, sur la base de la liste des orateurs inscrits pour le débat général. Je prie les délégations qui ne l'ont pas encore fait de s'inscrire sur la liste dès que possible.

Afin d'utiliser au mieux le temps dont nous disposons pour l'échange de vues général, je propose que nous maintenions la pratique de la liste évolutive des orateurs, laquelle est actuellement ouverte à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole. Je rappelle à toutes les délégations déjà inscrites sur la liste que cela signifie qu'elles doivent être prêtes à prendre la parole à tout moment, et éventuellement plus tôt qu'elles ne l'escomptaient initialement. Je rappelle également aux délégations que nous respecterons les modalités fixées pour le temps de parole, c'est-à-dire 15 minutes pour les délégations parlant au nom d'un groupe et 10 minutes pour les délégations s'exprimant à titre national.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la session de fond de la Commission du désarmement en 2017, ainsi que les autres membres du Bureau. Nous sommes heureux que vous, qui représentez la région d'Amérique latine et des Caraïbes, assumiez la présidence de cette importante entité du système des Nations Unies. Vous pourrez compter sur notre plein appui dans vos efforts pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-08782(F)



Document adapté

Merci de recycler



Le Venezuela tient à exprimer ses sincères condoléances au peuple et au Gouvernement russes pour les pertes humaines à la suite d'un attentat terroriste perpétré aujourd'hui dans une station du métro de Saint-Pétersbourg.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et d'El Salvador au nom, respectivement, du Mouvement des pays non alignés et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/CN.10/PV.362).

La Commission du désarmement entame ses travaux de fond pour 2017 dans le contexte d'une scène politique internationale confrontée à de nombreux défis à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, la promotion de mesures et d'accords de désarmement multilatéraux est entravée par l'incapacité des puissances militaires à progresser sur la voie de l'objectif de l'élimination des armes nucléaires. Après l'annonce par les principales puissances militaires de leur intention d'augmenter leur budget militaire, nous sommes préoccupés par le risque d'une nouvelle course aux armements lourde de conséquences pour la paix. Tout aussi inquiétants sont les actes d'intervention et d'agression de certains pays contre des gouvernements dûment constitués et qui ont de graves répercussions sur la paix et la sécurité, en violation flagrante des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

La Commission du désarmement, qui nous réunit à nouveau ici à la présente session pour formuler des recommandations en matière de désarmement, doit relever cette année le défi consistant à sortir de l'état de paralysie dans laquelle elle se trouve depuis 18 ans et qui ne lui a pas permis d'adopter des recommandations de fond en raison de l'absence de volonté politique de la part d'un groupe minoritaire d'États Membres. Dans ce contexte, nous rappelons les résultats importants auxquels nous sommes parvenus lors des sessions précédentes de la Commission du désarmement, tels que les principes de vérification en 1988, les directives concernant les transferts internationaux d'armes en 1996 et les directives concernant la création de zones exemptes d'armes nucléaires en 1999.

Nous réitérons par conséquent l'impérieuse nécessité de parvenir à des résultats concrets à la veille de la conclusion du cycle triennal actuel des travaux de la Commission. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à faire preuve d'un véritable engagement et d'un esprit de souplesse afin d'atteindre les objectifs qui ont été établis pour le présent cycle du mandat de

la Commission. L'objectif de l'élimination des armes nucléaires est un impératif politique et moral qui concerne tous les États Membres de l'Organisation, en particulier les États dotés d'armes nucléaires. Nous ne devons pas oublier qu'il y a 70 ans, les bombes nucléaires larguées sur Hiroshima et Nagasaki ont marqué certains des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'humanité. L'élimination totale des armes nucléaires est la priorité absolue du programme international de désarmement et de sécurité.

Nos discussions dans cette enceinte doivent contribuer à renforcer les règles, principes, obligations et engagements relatifs au désarmement nucléaire, conformément au Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2), ainsi qu'au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et aux conclusions de ses conférences d'examen. L'élan, l'enthousiasme et la participation de toutes les délégations qui ont pris part à la conclusion récente de la première Conférence des Nations Unies sur la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires jusqu'à leur élimination complète, a prouvé l'intérêt et l'engagement de la plupart des États qui ont participé à cette session historique dans le but de s'attaquer à la plus grande menace qui soit pour l'espèce humaine, malgré l'absence des États dotés d'armes nucléaires qui bénéficient de leur supposée sécurité.

Pour le Venezuela, l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires permettrait de renforcer l'article VI du TNP. En effet, cela nous donnerait des orientations spécifiques sur les mesures efficaces et concrètes qu'il conviendrait d'adopter pour concrétiser les engagements que nous avons pris d'éliminer les armes nucléaires. Le Traité doit constituer une base solide pour la mise en œuvre des dispositions de la résolution 68/32, parrainée par le Mouvement des pays non alignés. Par cette résolution, l'Assemblée décide de convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour examiner les éléments d'une convention plus large sur les armes nucléaires comprenant des obligations générales, des interdictions et des mesures pratiques pour un désarmement irréversible et vérifiable, suivant un calendrier précis.

En tant que signataire du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui a créé il y a 50 ans la

première zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, une région à forte densité de population sur la planète, le Venezuela souligne à nouveau que la création de zones exemptes d'armes nucléaires reposant sur des accords librement adoptés par les pays de la région représente une avancée fondamentale sur la voie du renforcement de la paix et de la sécurité internationales et contribue à la non-prolifération et au désarmement nucléaires.

Nous réitérons notre engagement en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, comme en ont convenu les États parties au TNP en 1995, 2000 et 2010. Nous regrettons que la Conférence d'examen du TNP de 2015 se soit heurtée au refus d'un petit groupe d'États d'adopter un document final. Nous appelons à nouveau toutes les parties à mettre de côté leurs programmes afin d'assurer la dénucléarisation de la planète tout entière, en particulier du Moyen-Orient.

Ma délégation estime que les mesures concrètes de confiance dans le domaine des armes classiques jouent un rôle important en contribuant à promouvoir la compréhension, la transparence et la coopération entre les États et à renforcer la stabilité et la sécurité en stricte conformité avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans le respect du caractère volontaire de ces mesures et des préoccupations spécifiques des États en matière de sécurité.

Le Venezuela s'emploie à promouvoir des mesures visant à renforcer la confiance et la sécurité, dans le cadre de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, notamment l'échange d'informations et la transparence des dépenses et des activités militaires, les mesures en matière de sécurité, de garanties, d'application et de vérification, afin de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international.

Pour terminer, le Venezuela souligne l'importance de la Commission du désarmement en tant qu'unique organe délibérant spécialisé du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Nous réaffirmons par conséquent notre volonté de travailler avec tous les États Membres afin de parvenir à des résultats concrets et importants en matière de désarmement.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation des États-Unis, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que le Gouvernement argentin, pour votre élection à

la présidence de la Commission du désarmement à sa session de fond de 2017. Votre expérience dans ce domaine est bien connue, et nous sommes impatients de travailler à vos côtés dans le cadre de vos importantes responsabilités.

Nos remerciements vont également au Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, pour le soutien qu'il apporte à cet organe important.

La session de cette année de la Commission du désarmement se tient parallèlement à deux autres événements multilatéraux en lien avec nos travaux – les négociations portant sur un traité d'interdiction des armes nucléaires, qui viennent d'achever leur première session la semaine dernière ici, à New York, et le Comité préparatoire de 2017 de la Conférence d'examen des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2020, qui débute le 2 mai. En cette circonstance particulière, qu'il me soit permis d'expliquer la position des États-Unis à l'égard de ces deux processus.

Le Groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire mis en place en 2016, qui n'a pas recouru au consensus, a adopté un document final comprenant un libellé appelant à un traité d'interdiction des armes nucléaires. Les pays à l'origine de l'initiative humanitaire sur les incidences des armes nucléaires ont utilisé ce libellé comme base de la résolution 71/258, à la session de 2016 de la Première Commission, en vue d'entamer des négociations sur un traité d'interdiction des armes nucléaires, qui ont débuté le 27 mars. Plus important, les rapports du Groupe de travail à composition non limitée, la résolution de l'Assemblée générale et, aujourd'hui, les négociations elles-mêmes, ont tous été rejetés par un nombre important d'États, qu'ils soient dotés ou non d'armes nucléaires. Les éléments de consensus qui conditionnent le succès des initiatives de désarmement font totalement défaut. Nous sommes opposés à ce rapport et observons que de nombreux autres pays se sont joints à nous pour s'opposer à cette entreprise inappropriée.

Un traité d'interdiction entraînerait un coût considérable pour le processus politique du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sans pour autant garantir l'élimination d'une seule ogive nucléaire ni améliorer la sécurité des États. Il risquerait d'accentuer les divisions entre les États, de polariser l'environnement politique sur le désarmement nucléaire et de compliquer davantage toute perspective de parvenir à un consensus,

que ce soit lors du processus d'examen du TNP, au sein de l'ONU ou de la Conférence du désarmement.

De plus, un traité d'interdiction passerait sous silence le lien fondamental qui existe entre le désarmement et les conditions de sécurité au niveau international, un lien qui est souligné dans le préambule du TNP et les décisions de consensus de ses conférences d'examen. Il semble ainsi ne pas légitimer les relations élargies fondées sur la dissuasion sur lesquelles s'appuient un grand nombre de nos alliés. Pour toutes ces raisons, les États-Unis sont opposés au Groupe de travail à composition non limitée, à la résolution 71/75 relative au traité d'interdiction, et ils ne participeront pas aux négociations sur un traité d'interdiction.

Le TNP constitue la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Sans l'octroi de garanties de non-prolifération pour lesquelles le Traité a été conçu, il serait impossible d'atteindre les objectifs de désarmement qui demeurent un but à long terme. Nous attendons avec intérêt la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020. À l'approche du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP, en 2020, il convient de rappeler que le rôle du TNP consiste à prévenir la dissémination des armes nucléaires et à fournir de très solides garanties de sécurité à tous les États. Nous invitons toutes les Parties au TNP à réfléchir à la manière dont le TNP répond à leurs intérêts communs fondamentaux et dont nous pouvons contribuer ensemble au renforcement du TNP pour la défense de ces intérêts.

Alors que le processus d'examen de 2020 est engagé, il est absolument nécessaire de rétablir l'équilibre dans nos discussions sur le TNP. Les États-Unis examinent actuellement la meilleure façon d'y parvenir, tout en garantissant la sécurité nationale. Nous prions instamment toutes les Parties au TNP de rejeter les fausses divisions à propos de la manière la plus efficace de parvenir au désarmement et de régler la situation au Moyen-Orient, afin de ne pas empêcher la réalisation d'un consensus au cours du présent cycle d'examen du TNP.

Ensemble, nous devons nous engager dans un dialogue respectueux en veillant à ne pas nous limiter à défendre et expliquer nos points de vue mais à écouter aussi ceux des autres. En effet, de nombreuses discussions vont avoir lieu et il faudra écouter les points de vue de toutes les parties quant à la manière de défendre nos intérêts communs, notamment en ce qui concerne les cas de non-respect, l'accroissement

par certains pays de leurs arsenaux nucléaires, le climat international complexe en matière de sécurité, la réalisation de conditions propices au progrès en matière de désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire en conformité avec les objectifs de développement durable.

Il est regrettable que certains aient suggéré ces dernières années que la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération au niveau multilatéral peuvent être réalisés sans le consensus de tous les participants. Le renoncement au consensus par certains États et de nombreuses organisations non gouvernementales dans ce domaine, parce que cette démarche est trop difficile et trop longue, est la source principale des divisions que nous constatons aujourd'hui. Cette attitude est contre-productive si l'on veut réaliser des progrès tangibles en matière de désarmement, et elle doit être rejetée.

Nous devrions une fois encore œuvrer en faveur de la culture de la recherche du consensus et de la prise de décision par consensus qui, ces 50 dernières années, a permis plus de succès que d'échecs, et nous y parviendrons si nous faisons preuve de patience et d'opiniâtreté.

Nous allons devoir conclure cette année les travaux du présent cycle triennal de la Commission, qui ont porté principalement depuis 2015 sur deux sujets de longue date : s'agissant du Groupe de travail I, les recommandations en vue de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, et s'agissant du Groupe de travail II, les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Nous remercions nos collègues du Kazakhstan et du Maroc, qui ont respectivement présidé avec efficacité ces groupes de travail au cours des deux dernières années et qui vont coopérer activement avec les représentants de la Bulgarie et du Venezuela, qui assument respectivement ces fonctions au cours de la présente phase finale difficile de notre ordre du jour.

L'année dernière, les présidents des groupes de travail ont élaboré des documents officiels aux fins du présent examen. Nos délibérations sur les sujets dont nous sommes saisis ont été francs et utiles. Du point de vue des États-Unis, et étant donné plusieurs examens de politique nationale en cours ou futurs, certains éléments du libellé des documents officiels existants devront être modifiés ou supprimés afin que nous puissions parvenir à un document de consensus dans les trois semaines à venir. La tâche ne sera pas facile, mais si nous travaillons de concert et nous montrons modestes

dans nos ambitions, la Commission parviendra à un résultat positif.

Les États-Unis se félicitent que la résolution 71/82 de l'Assemblée générale, transmettant le rapport annuel de la Commission à l'Assemblée, contienne également une disposition encourageant la Commission à tenir des consultations officieuses au cours de la session de 2017 sur la mise en œuvre concrète des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Nous sommes disposés à entamer des négociations de fond et invitons les autres pays à faire de même.

Enfin, au moment où nous achevons l'examen des questions examinées cette année par la Commission, les États-Unis s'engagent à tout mettre en œuvre pour faciliter une issue positive. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous, Madame la Présidente, ainsi qu'avec les membres de la Commission, en vue d'atteindre cet objectif important.

M. Korneliou (Chypre) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Madame la Présidente, au nom de la délégation de Chypre, je tiens à vous adresser mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies à la présente session, et je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de vos fonctions. Nous sommes convaincus que votre vaste expérience de diplomate permettra de faire progresser les travaux de la Commission, et je vous assure du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation.

Je tiens également à remercier la Commission du désarmement dont les efforts ont permis l'adoption de directives et de recommandations sur les questions de désarmement. Chypre se joint également aux orateurs précédents pour adresser ses condoléances et exprimer son soutien à la délégation russe à la suite des événements qui se sont produits aujourd'hui à Saint-Petersbourg.

La paix et la stabilité internationales constituent l'objectif principal de la politique étrangère chypriote. Chypre est attachée à des progrès de fond au sein de toutes les enceintes pertinentes de désarmement. Dans cet esprit, Chypre a signé et ratifié tous les principaux traités de désarmement et de non-prolifération. Dans ce même contexte, et conformément aux dispositions de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, Chypre soumet régulièrement des rapports sur sa mise en œuvre. Nous sommes membres également du Groupe

des fournisseurs nucléaires et du Groupe australien depuis 2000.

Chypre aspire également à adhérer au Régime de contrôle de la technologie des missiles et à l'Arrangement de Wassenaar et espère vivement que les objections soulevées par un pays à ce propos finiront par se dissiper, nous épargnant ainsi à tous une politisation indue, qui ne fait que compromettre l'objectif de ces traités.

Par ailleurs, Chypre a signé et ratifié le Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques en 2002 et participe depuis 2005 à l'Initiative de sécurité contre la prolifération. En mai 2015, Chypre a organisé, avec les États-Unis d'Amérique, un exercice de simulation régional réussi dans le cadre de l'Initiative en vue de promouvoir la coopération régionale en matière de lutte contre la prolifération.

Étant donné que le risque lié aux armes nucléaires est trop important pour être passé sous silence, et pleinement consciente des incidences humanitaires catastrophiques découlant de leur utilisation, Chypre a toujours ardemment défendu la coopération multilatérale et l'inclusivité dans la réalisation de nos objectifs communs. Notre attachement indéfectible à la non-prolifération et au désarmement trouve également son expression concrète dans nos efforts de vigilance face à la menace de la prolifération d'armes de destruction massive en Méditerranée orientale et dans la région du Moyen-Orient.

En ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, nous saluons la contribution apportée par les mesures de confiance dans ce domaine et nous jugeons indispensable que les États continuent de s'employer collectivement à faire en sorte que l'espace demeure un lieu sûr, sécurisé et à l'abri de tout conflit, dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

En conclusion, j'aimerais à nouveau exprimer l'espoir que la Commission du désarmement saura répondre aux éventuelles situations de blocage, qu'elle réalisera des progrès et formulera des recommandations comme elle en a été mandatée. La Commission peut compter sur le plein appui et l'entière coopération de la délégation chypriote. Nous attendons avec intérêt de contribuer aux discussions à venir.

M. Sinirlioglu (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à adresser mes condoléances à la Fédération de Russie à la suite de l'odieux attentat terroriste perpétré aujourd'hui.

Nous remercions le Président sortant et son équipe des efforts qu'ils ont déployés durant la dernière session. Nous vous félicitons, Madame la Présidente, et vous assurons, vous et le Bureau, de notre plein appui au cours de la présente session. Nous saluons également le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, qui s'est exprimé au cours de la séance de ce matin et le remercions du précieux travail qu'il a accompli.

Nous reconnaissons le rôle important joué par la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organe subsidiaire spécialisé de l'Assemblée générale, car elle permet des délibérations approfondies sur des questions spécifiques de désarmement. Compte tenu notamment de la polarisation actuelle au sein de la communauté du désarmement, la Commission du désarmement a un rôle important à jouer en fournissant un cadre pour le renforcement du dialogue et de la coopération, ainsi que pour des échanges de vues sincères. Comme il s'agit de la dernière année du cycle actuel, nous allons pouvoir nous inspirer des réalisations de ces deux dernières années. Je tiens à remercier les Présidents sortants, du Kazakhstan et du Maroc, pour leur travail. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec les nouveaux présidents et nous les appuierons du mieux que nous le pourrons. Nous attendons beaucoup également des discussions sur un éventuel troisième point à l'ordre du jour.

M. Gutiérrez Blanco Navarrete (Espagne) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je me joins à mes collègues pour adresser mes condoléances, au nom de ma délégation, à la suite de l'attaque terroriste qui s'est produite à Saint-Petersbourg, et à exprimer notre plein appui au Gouvernement russe et aux familles des victimes.

Je vous félicite, Madame la Présidente, ainsi que les Vice-Présidents et les Présidents des Groupes de travail, pour votre élection. Comme vous l'avez souligné, la Commission du désarmement doit rester un lieu de dialogue et de confiance mutuelle, compte tenu notamment de la période incertaine que nous traversons et des nouvelles menaces qui planent sur la paix et la sécurité internationales.

Après avoir travaillé d'arrache-pied ces deux dernières années, nous sommes parvenus à la fin d'un cycle triennal. Il existe des documents de consensus, aussi devrions-nous aboutir à des résultats concrets. Faute de quoi, nos efforts et les ressources de l'Organisation n'auront servi à rien. Alors que nous sommes tous réunis ici aujourd'hui, nous pouvons envoyer un message clair.

Assumons notre responsabilité de bâtir un monde plus sûr. La Commission peut compter sur la contribution de ma délégation à cette tâche.

Je tiens aussi à remercier le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU pour l'excellent travail qu'ils ont accompli en appuyant les efforts de désarmement aux Nations Unies.

Le TNP est la pierre angulaire du régime de non-prolifération. Il est la base à partir de laquelle nous pouvons avancer sur la voie du désarmement nucléaire ainsi qu'un élément important dans le développement des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous estimons que le nouveau cycle d'examen, qui va débiter par la réunion, en mai prochain, du Comité préparatoire de la Conférence d'examen des Parties en 2020, permettra de renforcer la mise en œuvre du Traité en équilibrant ses trois piliers. Dans le cadre de cet effort, le Plan d'action s'avère être un instrument utile parce qu'il est le fruit d'un consensus.

L'Espagne est attachée à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes ambitieux mais préoccupés également par les incidences humanitaires découlant de l'emploi d'armes nucléaires. Nous sommes réalistes aussi et nous comprenons que l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires doit être atteint de manière progressive, conformément à l'article VI du TNP et en prenant en compte la dimension sécurité et la position des États dotés d'armes nucléaires. Nous appelons ces États, en particulier ceux qui ont un niveau encore plus élevé de responsabilité en raison de la taille de leurs arsenaux, à réduire progressivement ces arsenaux et à mettre en œuvre les mesures de transparence et de confiance.

L'Espagne est attachée à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Aussi regrettons-nous qu'une conférence relative à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires n'ait pu se tenir. Comme la Commission le sait, la délégation espagnole a consacré beaucoup d'efforts à cette question au cours de la dernière Conférence d'examen du TNP. Nous encourageons les pays de la région à s'entendre sur les modalités permettant la tenue dès que possible d'une conférence ouverte à tous. Les défis immédiats consistant à négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et la promotion de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont d'excellentes occasions de faire la preuve de

notre ferme volonté d'avancer vers un monde exempt d'armes nucléaires.

En ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ma délégation a parrainé la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité, qui réaffirme l'importance du Traité et contribue à renforcer l'interdiction des essais d'armes nucléaires en tant que norme internationale *de facto*. Nous invitons les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à le faire dans les meilleurs délais. En ce qui concerne le traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, nous saluons la mise en place récente d'un groupe préparatoire d'experts de haut niveau chargé d'élaborer des recommandations sur le Traité. D'un point de vue technique et politique, nous pensons que cela offre une base solide pour entamer des négociations au sein de la Conférence du désarmement.

La vérification est un autre élément clef du processus de désarmement. Nous nous félicitons des possibilités offertes par la résolution 71/450. À notre avis, la Commission doit accorder toute l'attention nécessaire à cette question.

L'Espagne est fermement attachée à la non-prolifération des armes de destruction massive, comme nous l'avons démontré au cours de l'exercice biennal 2015-2017, lorsque nous avons présidé les trois comités du Conseil de sécurité sur la non-prolifération. Il s'agit, à nos yeux, de la plus grande menace pour le monde aujourd'hui. De plus, le risque croissant que des terroristes et d'autres acteurs non étatiques utilisent des armes de destruction massive a donné un coup d'accélérateur aux initiatives en faveur de l'examen global de l'état de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), que mon pays a eu l'honneur de conduire. Ces initiatives ont été menées dans le cadre d'un processus transparent, consultatif et participatif. L'examen a porté ses fruits grâce à l'adoption de la résolution 2325 (2016) par le Conseil de sécurité, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Elle est le résultat d'un consensus et parrainée par 77 États, dont l'ensemble des membres du Conseil de sécurité. Son libellé montre qu'il est possible de parvenir à un consensus sur des questions complexes, telles que la prolifération des armes de destruction massive.

Pour conclure, les termes « armes de destruction massive » sont souvent utilisés, mais j'insiste sur le fait qu'il ne faut pas oublier que ce sont les armes classiques, en particulier les armes légères et de petit

calibre, qui font le plus de victimes. Elles ont aussi une incidence négative sur la sécurité et le développement des États. Voilà pourquoi nous notons avec optimisme les progrès réalisés dans les préparatifs de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. À cet égard, nous soutenons les efforts déployés par la présidence française et nous l'assurons de notre plein appui.

De la même façon, nous constatons une augmentation du nombre d'États qui ont ratifié le Traité sur le commerce des armes et saisissons cette occasion pour encourager tous les États à le ratifier afin qu'il devienne universel, ce qui est essentiel pour la paix et la sécurité internationales.

Enfin, ma délégation se félicite de l'ajout d'un troisième point à notre ordre du jour, relatif à l'espace extra-atmosphérique. L'espace doit être un lieu sécurisé et stable. Il doit être exploité à des fins pacifiques sur la base de normes équitables et convenues au niveau multilatéral. C'est pourquoi nous appuyons les mesures de confiance et de transparence, notamment l'adoption de principes de comportement responsable dans l'espace.

M. Bessedik (Algérie) (*parle en espagnol*) : C'est un réel plaisir de vous voir, Madame, assumer la fonction de Présidente de la Commission du désarmement de l'ONU. Je prononcerai ma déclaration en anglais.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Tout d'abord, Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement à sa session de 2017. Vous pourrez évidemment compter sur notre plein appui et notre coopération. J'adresse mes félicitations aux Présidents des Groupes de travail pour leurs élections respectives.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie, le représentant du Cameroun et le représentant du Qatar au nom, respectivement, du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique, et du Groupe des États arabes (voir A/CN.10/PV.362).

L'Algérie accorde la plus grande importance au désarmement général et complet, car il permettra de garantir la paix et la sécurité internationales, et réaffirme son attachement à la diplomatie multilatérale, principe fondamental de la négociation dans le

domaine du désarmement. Dans ce contexte, ma délégation réaffirme le rôle central de l'ONU, enceinte multilatérale universelle pour l'examen des questions relatives au désarmement, ainsi que la pertinence et la prééminence de la Commission du désarmement, unique organe délibérant spécialisé du dispositif multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, et tient à souligner l'importance de la présente session, qui arrive à la fin du cycle actuel. La Commission doit adopter des recommandations concrètes portant sur les deux questions inscrites à son ordre du jour. Nous espérons qu'elle remplira son mandat et qu'elle parviendra à des résultats tangibles afin de progresser en matière de désarmement et de non-prolifération à l'échelle mondiale. À cet égard, ma délégation appelle tous les États Membres à faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour que la Commission du désarmement de l'ONU parvienne à un accord sur des recommandations de fond à l'attention de l'Assemblée générale.

En tant qu'État partie aux principaux traités relatifs aux armes nucléaires et aux armes de destruction massive, ma délégation réaffirme que le désarmement nucléaire reste sa plus haute priorité et se dit une nouvelle fois préoccupée par l'existence des armes nucléaires et l'éventualité de leur emploi ou de la menace de leur emploi. À cet égard, la seule garantie contre les armes nucléaires est leur élimination totale en vue de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour insister à nouveau sur la nécessité de parvenir à l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de veiller à ce que chacun de ses trois piliers soit respecté de manière complète et équilibrée. À ce propos, ma délégation réaffirme le droit légitime de mettre au point, rechercher et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Comme de nombreux États Membres, nous notons avec un profond regret le manque évident de progrès dans les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des 13 mesures pour la mise en œuvre du désarmement nucléaire adoptées à la Conférence d'examen du TNP en 2000 et le Plan d'action adopté à la Conférence d'examen en 2010. Ma délégation souligne à nouveau que les États dotés d'armes nucléaires, en particulier, doivent s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre du TNP, et surtout les dispositions relatives aux objectifs du désarmement nucléaire.

L'Algérie se dit à nouveau profondément préoccupée par les incidences humanitaires catastrophiques qui découleraient de l'explosion d'une arme nucléaire. Fort de cette conviction, mon pays a souscrit à l'engagement humanitaire et entend coopérer avec tous les États, organisations internationales et autres parties dans le cadre des efforts déployés pour stigmatiser, interdire et éliminer les armes nucléaires. À cet égard, ma délégation s'est félicitée de la tenue la semaine dernière d'une conférence internationale des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, et nous encourageons tous les États Membres à participer à ce processus afin de renforcer les instruments existants en matière de désarmement nucléaire. Ma délégation renouvelle son appel en faveur de la convocation d'une conférence de haut niveau en 2018 pour faire le bilan des progrès accomplis dans ce domaine, et souligne que des préparatifs rapides et adéquats sont nécessaires pour assurer le succès d'une telle conférence. L'Algérie insiste sur l'importance de parvenir à l'adhésion de tous les États au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin qu'il puisse entrer en vigueur et contribuer au processus mondial de désarmement nucléaire.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue non seulement une mesure de confiance, mais également une mesure concrète en vue de l'élimination totale des armes nucléaires. L'Algérie, qui est un des premiers pays à avoir signé et ratifié le Traité de Pelindaba, appelle en particulier les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier les annexes pertinentes au Traité. En outre, l'exemple donné par le Traité de Pelindaba et d'autres instruments appelant à la création de zones exemptes d'armes nucléaires doit être suivi dans la région instable du Moyen-Orient. À ce propos, ma délégation regrette vivement qu'une partie du monde ne puisse toujours pas créer une telle zone et qu'elle en soit toujours privée des années après l'adoption, à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, de la résolution relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. Ma délégation réaffirme que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient reste valable et souligne son ferme attachement à sa pleine mise en œuvre.

S'agissant de la question des armes classiques, ma délégation insiste sur le fait que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre continue de menacer la

paix et la stabilité dans de nombreux pays et régions, en particulier en Afrique du Nord et dans la région du Sahel, et constitue une source d'approvisionnement pour les groupes terroristes et la criminalité organisée. S'appuyant sur son expérience nationale, ma délégation réaffirme que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites sont plus que jamais pertinents. Nous continuons de souligner qu'il importe de les mettre en œuvre dans leur intégralité, de manière totale, équilibrée et efficace. Ma délégation souhaite également insister sur le fait que la coopération et l'assistance internationales sont essentielles à la mise en œuvre de ces deux instruments.

Dans ce contexte, ma délégation salue l'adoption l'année dernière, par consensus, du document final de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et espère que d'autres décisions seront prises en vue d'éliminer ces armes préalablement à la troisième Conférence d'examen du Programme d'action, qui aura lieu en 2018. En ce qui concerne la question des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques, ma délégation souligne que, pour contribuer à la paix et à la sécurité internationales, les mesures de confiance doivent être prises dans le plein respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Ma délégation tient à souligner les progrès réalisés par le groupe de travail sur les armes classiques et espère que la présente session verra se dessiner un consensus sur des recommandations significatives.

J'aimerais conclure en formant le vœu que tous les États Membres fassent preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour que la Commission du désarmement puisse achever les travaux de sa session avec succès.

M. Gallhofer (Autriche) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence. Nous nous réjouissons d'achever les travaux du cycle actuel sous votre excellente direction, et celle des présidents des deux groupes de travail, afin de permettre à la Commission du désarmement d'honorer son mandat, tel que défini à la première session extraordinaire de l'Assemblée

générale consacrée au désarmement, en faisant fond sur les progrès concrets réalisés dans d'autres instances, et de formuler des recommandations concrètes à l'attention de l'Assemblée générale.

L'Autriche a toujours pleinement à cœur de réaliser des progrès de fond dans toutes les enceintes consacrées au désarmement, et en particulier à l'Assemblée générale, en application de l'Article 11 de la Charte. Comme nous le savons, les délibérations sur le désarmement nucléaire ont progressé à grand pas ces dernières années. Sur la base des résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010, l'initiative humanitaire sur les incidences des armes nucléaires et les risques associés a fourni un ensemble d'arguments en faveur de progrès urgents sur le désarmement nucléaire et de la rupture avec un système de sécurité fondé sur les armes nucléaires.

L'engagement humanitaire fait fond sur ces arguments, tire les conclusions qu'il faut tirer à partir des nouveaux éléments de preuve et formule un ensemble différent de priorités. Il stipule que les préoccupations humanitaires doivent être au centre de l'ensemble des délibérations, des obligations et des engagements qui concernent le désarmement nucléaire. Il souligne l'importance de la protection des civils contre les risques découlant des armes nucléaires et énumère un certain nombre de mesures provisoires visant à réduire le risque d'explosion d'armes nucléaires. Enfin, il souligne qu'il est urgent de définir et de mettre en œuvre des mesures efficaces pour combler le vide juridique actuel concernant l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires eu égard aux conséquences humanitaires inadmissibles de l'utilisation d'armes nucléaires et aux risques qui y sont associés.

Sur la base des recommandations précises du Groupe de travail à composition non limitée, réuni l'année dernière à Genève, l'Assemblée générale – avec une majorité des deux tiers des États présents et votants – a adopté la résolution 71/258, intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ». Par cette résolution, l'Assemblée générale a décidé de convoquer en 2017 une conférence pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires jusqu'à leur élimination complète. C'est une avancée majeure alors que les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire étaient au point mort depuis des décennies et

c'est aussi la concrétisation tant attendue de l'article VI du TNP.

La première session des négociations vient de s'achever. Elle a montré une volonté solide et unie de parvenir à une interdiction claire des armes nucléaires, ainsi qu'un fort sentiment d'urgence. Ainsi que l'a déclaré notre Vice-Ministre, M. Alexander Marschik, la semaine dernière, au cours du débat de haut niveau à l'Assemblée générale :

« Attendre qu'une catastrophe se produise n'est pas une stratégie. C'est un manque de respect envers les victimes des armes nucléaires, passées et futures. Le moment est venu d'entamer maintenant le processus d'interdiction des armes nucléaires. »

Dans cet esprit, nous envisageons d'achever nos négociations sur la base du premier avant-projet de la présidence, qui sera présenté lors de la session de juin/juillet de la conférence. L'Autriche a toujours été favorable à un traité d'interdiction solide et précis. Notre position est reflétée en détail dans nos déclarations disponibles sur PaperSmart.

Cette volonté politique claire et le sentiment d'urgence devraient également être reflétés dans les délibérations de la Commission du désarmement, ainsi que les recommandations que nous sommes chargés de formuler à l'attention de l'Assemblée générale. Pour l'immense majorité des États, il est tout à fait inacceptable de prolonger le statu quo ou même d'accepter le renforcement des arsenaux nucléaires par leur modernisation. Nous attendons avec intérêt des débats constructifs permettant d'achever la présente session en arrêtant un texte reflétant notre souhait commun d'un monde exempt d'armes nucléaires et les attentes des peuples du monde entier.

Nous espérons également qu'un engagement constructif se manifesterait lors de la prochaine réunion de la Commission préparatoire du TNP à Genève. L'Autriche reste pleinement attachée au TNP en tant que pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, fondement essentiel pour la poursuite du désarmement conformément à l'article VI du TNP et élément important de la mise au point future des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Autriche est résolue à défendre et préserver le TNP en tant que priorité absolue. De même, mon pays continue de soutenir fermement l'ouverture rapide de négociations sur un traité interdisant la production de

matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous espérons que le groupe préparatoire d'experts de haut niveau sur le traité aboutira à des résultats concrets et que nous pourrions étudier son rapport dans le cadre de la Commission du désarmement.

L'Autriche reconnaît pleinement le droit inaliénable à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, comme le stipule l'article IV du TNP. Mais, dans tous les cas, ce droit doit être exercé dans le respect des normes les plus élevées en matière de sûreté, de sécurité, de gestion des déchets et de non-prolifération. Toutefois, le droit constitutionnel autrichien interdit non seulement les armes nucléaires, mais aussi les installations ayant pour objectif d'obtenir de l'énergie nucléaire par fission nucléaire. Ceci est reflété également dans l'engagement du Gouvernement autrichien à l'égard d'une politique prônant l'abandon du nucléaire, en tenant compte du libre choix du bouquet énergétique. Ce principe fondamental a été reconfirmé dans la résolution 66/288, qui fait sien le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et reconnaît que les activités que mènent les pays dans les domaines liés à l'énergie sont très importantes et que la priorité qu'ils leur accordent est fonction des problèmes auxquels ils doivent faire face, des moyens dont ils disposent et des circonstances, notamment de leur bouquet énergétique.

Dans ce contexte, il est évident que toute formulation qui pourrait être interprétée comme encourageant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pour la production d'énergie d'une manière générale serait incompatible avec le document susmentionné adopté au niveau ministériel le plus élevé. De plus, comme ma délégation l'a maintes fois souligné au cours du dernier cycle triennal, toute discussion sur ce sujet doit avoir lieu dans les enceintes pertinentes, comme le stipule l'Assemblée générale, en particulier dans sa résolution 1145 (XII) portant sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Dans le domaine des armes classiques, nous apprécions à sa juste valeur la contribution que peuvent apporter des mesures de confiance concrètes au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international. Pour le cycle en cours, nous continuons de recommander la prise en considération de la protection des populations civiles dans les conflits armés, notamment contre les conséquences de

l'emploi d'armes classiques. Parmi celles-ci, les effets dévastateurs de l'emploi d'armes explosives à large portée dans des zones peuplées doivent retenir toute notre attention. Comme l'ancien Secrétaire général l'a réaffirmé dans son dernier rapport sur la protection des populations civiles,

« lorsque des armes explosives ont été utilisées dans des zones peuplées [...], 92 % des personnes tuées ou blessées étaient des civils » (S/2016/447, par.3).

L'Autriche, avec les pays de même sensibilité et la société civile, continue d'encourager des progrès dans ce domaine.

Les armes létales autonomes et leur compatibilité avec le droit international humanitaire représentent un autre sujet de vive préoccupation pour l'Autriche. Nous attendons avec intérêt le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux qui sera présenté, en novembre 2017, à la réunion annuelle de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

En tant que Président de la seizième réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, mon pays est préoccupé par l'envolée du nombre de personnes tuées en 2015. Les priorités de notre présidence ont été annoncées à Santiago, à la fin de l'année dernière. Elles portent principalement sur l'universalisation, l'assistance aux victimes, le déminage, la destruction des stocks et les avancées sur les questions budgétaires.

Nous nous félicitons vivement des améliorations apportées par le Registre des armes classiques, en incluant notamment les armes légères et de petit calibre à titre d'essai. Nous appelons tous les États à faire régulièrement rapport au Registre et à tirer profit de l'aide apportée, selon que de besoin.

Enfin, je voudrais souligner l'importance qu'attache l'Autriche au Traité sur le commerce des armes et à la Convention sur les armes à sous-munitions.

En ce qui concerne les méthodes de travail, comme l'année dernière, nous voudrions lancer une invitation à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement afin qu'il nous fasse bénéficier de son expertise – par exemple par vidéoconférence – comme

le prévoit la résolution 61/98. En outre, étant donné les contributions importantes et extrêmement utiles de la société civile au désarmement dans les différentes enceintes, nous encourageons vivement des échanges plus fréquents au sein également de la Commission du désarmement. Il existe de nombreux moyens d'y parvenir, notamment en tenant des sessions informelles sous la forme d'échanges interactifs avec des experts qualifiés appartenant au monde universitaire, des organisations non gouvernementales ou d'autres institutions pertinentes, l'objectif étant d'approfondir nos connaissances et de permettre que soient proposées des voies de transition possibles afin de dynamiser les travaux de la Commission, ce qui fait cruellement défaut.

En conclusion, je voudrais une fois encore exprimer l'espoir que la Commission pourra sortir de l'impasse actuelle, enregistrer des progrès concrets et formuler des recommandations, conformément à son mandat. Nous engageons la Commission à continuer de chercher des moyens d'améliorer ses méthodes de travail et de rendre ses délibérations plus constructives et ciblées.

M. Gone (Côte d'Ivoire) : Avant tout propos, je voudrais, au nom de ma délégation, adresser mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple russes suite à l'attentat survenu, ce matin, à Saint-Petersbourg, ainsi que mes souhaits de prompt rétablissement aux blessés.

Au nom de la délégation ivoirienne, je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, pour le choix porté sur votre personne et à travers vous, votre pays, pour présider les travaux de notre Commission. Votre expérience et votre leadership constituent un réel atout et fondent l'espoir que, sous votre présidence, la Commission pourra sortir enfin de l'immobilisme dans lequel elle se trouve depuis bien longtemps. J'adresse également mes félicitations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Odo Tevi, dont l'expérience a contribué au bon déroulement des travaux de la dernière session.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par l'Indonésie et le Cameroun, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/CN.10/PV.362).

Les travaux de la session de fond de 2017 se tiennent dans un contexte sécuritaire mondial qui demeure toujours complexe. En effet, notre planète continue d'abriter plus de 15 000 armes nucléaires. Les budgets militaires repartent à la hausse. Des missiles balistiques sont positionnés et ravivent les tensions dans plusieurs

endroits du monde. Les armes classiques continuent d'alimenter les conflits et maintiennent plusieurs États dans l'instabilité. Le terrorisme a gagné désormais la quasi-totalité des pays à travers le monde.

Pendant ce temps, depuis 2000, comme il est à constater, la Commission du désarmement n'arrive pas à honorer son mandat vis-à-vis de l'Assemblée générale, celui de faire des recommandations à cette dernière. Cette absence de progrès significatifs dans les travaux devrait nous préoccuper. Il nous faut avancer. Cela commande nécessairement de dépasser nos divergences en inscrivant la question du désarmement dans une perspective de paix durable et de coopération vertueuse entre les peuples et les nations. Sous cet angle de vue, la voix du multilatéralisme onusien paraît, pour ma délégation, une excellente opportunité.

Les armes nucléaires demeurent à ce jour les seules armes de destruction massive à ne pas faire l'objet d'une interdiction par un instrument juridique contraignant. Le moment est venu d'admettre que le désarmement, pour atteindre son objectif d'un monde de paix et de progrès, doit être général, complet et irréversible. Dans cet esprit, les doctrines et les stratégies de dissuasion nucléaire devraient être exclues des systèmes de défense nationaux. S'agissant de la réglementation desdites armes, ma délégation est convaincue que l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 71/258 permettra de faire avancer le débat sur ce sujet. La réglementation en vue de l'élimination des armes nucléaires et des arsenaux, loin de fragiliser le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le renforcera davantage; toute chose qui nous conduirait assurément à son universalité. Par ailleurs, en raison des conséquences humanitaires catastrophiques que pourrait occasionner l'utilisation des armes nucléaires, mon pays voudrait réaffirmer ici le droit pour les États non nucléaires de recevoir des garanties fermes quant à leur sécurité.

Plus de 20 ans après son ouverture à la signature, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) reste encore inapplicable. Même si le moratoire sur les essais nucléaires enregistre des résultats globalement satisfaisants, ma délégation voudrait appeler à la responsabilité des uns et des autres, et plus particulièrement des États inscrits à son annexe 2, afin que ce Traité trouve le chemin de son application. En effet, il est à craindre que l'impasse dans laquelle est plongé le TICE n'impacte sur d'autres processus de conclusion de convention, en l'occurrence le futur

traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, que la Côte d'Ivoire, le moment venu, soutiendra fermement. À cet effet, ma délégation voudrait exprimer sa gratitude aux initiateurs de la consultation informelle des 2 et 3 mars 2017, qui nous ont permis de nous imprégner davantage des défis qui nous attendent lors des négociations à venir.

Ma délégation attache du prix à l'adoption de recommandations en ce qui concerne les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Les armes légères et de petit calibre, comme le montrent les statistiques, font plus de 700 000 victimes chaque année. Les armes légères et de petit calibre, dont la circulation illicite alimente le terrorisme, la criminalité organisée et les trafics en tout genre, requièrent un contrôle plus adapté de la part de nos États. Pour lutter contre tous ces fléaux, la Côte d'Ivoire procède, depuis 2009, au marquage et au traçage des armes de ses forces de défense et de sécurité, à travers sa Commission nationale des armes légères et de petit calibre, conformément aux recommandations de la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre.

Mon pays qui a déjà bénéficié de l'appui matériel et financier de l'Union européenne, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Japon, de l'Allemagne et, tout dernièrement, de la Grande-Bretagne, accueillerait volontiers le soutien d'autres partenaires pour renforcer ses capacités en matière de maîtrise des armements, de gestion des stocks et de prise en charge des victimes. De même, la Côte d'Ivoire apprécierait, dans le cadre de l'appropriation totale du Traité sur le commerce des armes qu'elle a ratifié en 2015, le concours de partenaires bilatéraux et multilatéraux.

M. Sun Lei (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies à la présente session. Je suis certain que vous que, sous votre direction, la session aboutira à des résultats positifs. Vous, ainsi que les autres délégations, pourrez compter sur notre pleine coopération. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Odo Tevi, du Vanuatu, pour le travail

qu'il a accompli durant la session précédente de la Commission.

La Chine condamne dans les termes les plus vifs l'attentat terroriste qui s'est produit ce matin dans le métro de Saint-Petersbourg et exprime sa profonde tristesse pour les pertes en vies humaines. Nos pensées et nos prières accompagnent les familles endeuillées de Russie. La Chine est résolument opposée au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et appuie tous les efforts que déploie la Russie pour lutter contre le terrorisme. À cet égard, nous allons renforcer notre coopération antiterroriste au niveau international, notamment avec la Russie.

Aujourd'hui, l'évolution de notre époque vers la paix, le développement et la coopération mutuellement bénéfique est plus forte que jamais. Parallèlement, l'humanité traverse une période de profonde transformation. Avec l'augmentation des défis et des dangers en matière de sécurité, les questions géopolitiques brûlantes sont difficiles à résoudre. Les processus de désarmement et de non-prolifération nucléaires sont au point mort et les menaces non classiques à la sécurité sont de plus en plus présentes. Des règles et des normes doivent encore être mises en place ce qui concerne les frontières stratégiques nouvelles et émergentes. L'équilibre et la stabilité stratégiques du monde sont menacés. Lorsqu'il s'est rendu à l'Office des Nations Unies à Genève, au début de cette année, le Président chinois Xi Jinping a proposé, en réponse à l'appel à l'action, compte tenu de la situation actuelle en matière de sécurité, de bâtir une communauté partageant une vision commune pour l'avenir de l'humanité tout entière.

Tous les pays doivent rechercher une sécurité commune, globale, coopérative et durable, créer un environnement pacifique, stable sur le plan de la sécurité régionale et internationale et bâtir un monde jouissant d'une paix durable et d'une sécurité commune grâce à une coopération mutuellement bénéfique. En tant que membre de la communauté internationale, la Chine s'acquitte scrupuleusement de ses responsabilités au niveau international, souhaite être le champion de la paix et du développement et participe de manière constructive à la gouvernance mondiale. La Chine mène une politique de défense nationale exclusivement défensive, prône de manière positive un nouveau concept de sécurité internationale, participe de manière constructive à la gouvernance mondiale en matière de sécurité et promeut la mise en œuvre équilibrée des

processus internationaux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération – tout cela fait de la Chine un ardent défenseur du maintien de la paix au niveau mondial et de la stabilité au niveau régional.

La Chine déploie des efforts constants pour consolider les mécanismes des traités multilatéraux de désarmement et renforcer l'universalité, l'autorité et l'efficacité des traités internationaux relatifs à la maîtrise des armements et au désarmement. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération, repose sur trois piliers : désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Toutes les parties doivent renoncer aux deux poids, deux mesures et à l'utilitarisme et s'acquitter de leurs obligations respectives de manière totale, sincère et équilibrée.

Il existe aujourd'hui des divergences de plus en plus marquées quant à la façon de faire progresser le désarmement nucléaire. Pour la Chine, le désarmement nucléaire ne peut être réalisé du jour au lendemain et ne peut se faire que par une approche progressive, conformément aux principes du maintien de l'équilibre stratégique mondial et d'une sécurité non diminuée pour tous. Les négociations sur le désarmement nucléaire ne doivent avoir lieu que dans le cadre du régime international de désarmement et de non-prolifération actuel, notamment de la Conférence du désarmement. Les pays détenteurs des plus grands arsenaux nucléaires doivent montrer l'exemple en réduisant leurs armes nucléaires de manière concrète et substantielle, créant ainsi les conditions propices à la mise en œuvre définitive de l'interdiction complète et de l'élimination totale des armes nucléaires.

La Chine est fermement opposée à la prolifération des armes nucléaires sous toutes ses formes et œuvre au règlement diplomatique des questions nucléaires critiques au niveau régional. La Chine a signé et ratifié tous les protocoles additionnels aux traités relatifs à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires qui sont ouverts à la signature et continuera de soutenir les États non dotés d'armes nucléaires, conformément aux particularités de chaque région, afin de créer des zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement consentis entre les États des différentes régions.

En ce qui concerne le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, la

Chine a toujours été favorable à la tenue rapide de négociations au sein de la Conférence du désarmement et a participé de manière constructive aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies. La Chine s'est abstenue dans le vote en Première Commission sur la résolution 71/259, car elle est fermement convaincue que la Conférence du désarmement est la seule instance appropriée pour la négociation du traité, et que la conclusion de ce traité au sein de la Conférence du désarmement, sur la base du Mandat Shannon, est la seule manière d'y parvenir. La Chine considère également que la participation de davantage d'acteurs clefs est indispensable à la négociation d'un tel traité.

Pour la Chine, la mise en place de mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques contribue non seulement à réduire les risques d'affrontement, à dissiper la méfiance et les réticences, mais permet aussi de favoriser les processus de désarmement aux niveaux régional et international. En tant que mécanismes onusiens indispensables à la mise en place de mesures de transparence et de confiance, le Registre des armes classiques de l'ONU et le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires ont joué un rôle déterminant dans le renforcement de la confiance mutuelle entre les États Membres et la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

La Chine a pris part aux mécanismes susmentionnés et soumis des rapports annuels aux Nations Unies. De même, la Chine a participé l'année dernière à la nouvelle série de négociations des deux Groupes d'experts gouvernementaux des Nations Unies, qui ont permis la mise au point réussie de ces mécanismes. La Chine a toujours participé aux initiatives en matière de maîtrise des armes classiques et elle attache beaucoup d'importance à la manière de répondre aux préoccupations humanitaires suscitées par l'utilisation à mauvais escient de ces armes. En tant que haute partie contractante à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et à ses cinq Protocoles, la Chine a toujours soutenu en toute bonne foi les activités se rapportant à la Convention et s'acquitte de ses obligations vis-à-vis de la Convention et de ses protocoles annexes. Depuis 1998, la Chine a fourni une aide humanitaire à près de 40 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine pour un montant de 90 millions de yuans, sous la forme, notamment, de liquidités,

d'équipements, de formation technique, de donations et dispensé une formation à près de 500 experts en déminage.

La Chine attache une grande importance à la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et participe de bonne foi à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. À cet égard, la Chine a adopté une série de mesures législatives et de mesures dans les domaines de l'application de la loi, du renforcement des capacités et de la coopération internationale. La Chine a joué un rôle constructif dans la négociation du Traité sur le commerce des armes et participé aux conférences des États parties au Traité en qualité d'observateur pendant deux années consécutives. La Chine espère que le Traité permettra de régler le problème créé par le commerce illicite des armes classiques sans porter atteinte à la sécurité, à la souveraineté, aux exigences raisonnables en matière de défense nationale de chaque pays et au commerce légal des armes entre les États. La Chine est favorable à l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour au vu de l'évolution de la situation et souhaiterait participer de manière constructive aux discussions pertinentes portant sur la question de la dénucléarisation de l'espace extra-atmosphérique.

En tant que seul organe délibérant dans le domaine du désarmement multilatéral au sein des Nations Unies, la Commission du désarmement a, au cours des dernières décennies, joué un rôle important dans l'établissement de priorités en matière de négociations multilatérales sur le désarmement. Étant donné la situation actuelle nouvelle, toutes les parties doivent regarder la réalité en face, combler les lacunes de manière efficace et positive et s'efforcer de dégager une solution sur la base d'un consensus de manière à renforcer le statut et le rôle de la Commission du désarmement de l'ONU. La Chine est disposée à travailler avec toutes les parties afin de pouvoir progresser au cours du cycle d'examen actuel, imprimant ainsi un élan nouveau à la revitalisation du mécanisme de désarmement multilatéral.

M. Alokly (Libye) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement à la présente session. Nous sommes pleinement disposés à vous apporter notre soutien et notre coopération, ainsi qu'aux autres membres du Bureau.

Je tiens également à saisir l'occasion pour exprimer ma gratitude à M. Odo Tevi, Représentant permanent du Vanuatu, qui a présidé la Commission à sa session précédente. Nous le remercions pour son excellent travail.

Au nom de la Libye, je m'associe aux déclarations qui ont été faites par le représentant de l'Indonésie, du Cameroun et du Qatar, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes (voir A/CN.10/PV.362). Je tiens également à saisir cette occasion pour adresser mes très sincères condoléances à la Fédération de Russie à la suite du récent attentat terroriste, ainsi que mes souhaits de prompt rétablissement aux victimes.

La Commission du désarmement est l'une des plus anciennes composantes du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. En janvier 1951, l'Assemblée générale a créé la Commission en tant qu'organe délibérant pour traiter des questions relatives au désarmement multilatéral. Au fil des ans, la Commission a élaboré des directives et adopté de nombreuses recommandations. Elle est parvenue à un consensus sur certaines questions. Toutefois, malgré des efforts constants pour surmonter certains obstacles, la Commission se trouve dans une impasse depuis plus d'une décennie. Cela s'explique par l'absence de confiance, de souplesse et de volonté politique de la part des États. La Commission souffre également d'un manque de délibération. La Libye espère sincèrement la fin de cette situation afin que nous puissions prendre des mesures concrètes et audacieuses au cours de la présente session.

Au cours de la décennie écoulée, bien des efforts ont été déployés dans le domaine du désarmement. Le risque d'emploi d'armes nucléaires subsiste néanmoins. Le désarmement nucléaire demeure une priorité et un engagement politique multilatéral. La conclusion d'un document juridiquement contraignant en vue de l'élimination des armes nucléaires constitue la seule garantie fiable contre leur emploi. Un tel instrument éliminerait aussi la menace de leur emploi. Nous sommes préoccupés face à l'absence de progrès dans la concrétisation des engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires concernant l'élimination de leurs arsenaux, ainsi qu'en ce qui concerne les engagements pris au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et aux Conférences d'examen du TNP de 1995, 2000 et 2010. Nous soulignons que

ces obligations et ces engagements demeurent valides jusqu'à leur pleine mise en œuvre.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient, contribuerait grandement à l'élimination complète des armes nucléaires. Une lueur d'espoir est apparue lors de la Conférence d'examen des Parties au TNP de 2010 lorsqu'une résolution a été adoptée sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Mais l'échec des conférences de 2012 et 2015 a ruiné cet espoir. Nous espérons toutefois que la Conférence d'examen de 2020 sera couronnée de succès et qu'elle renforcera le TNP et ses trois piliers.

La Libye est vivement préoccupée par les incidences humanitaires catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires. Tous les États sont tenus de se conformer au droit international, y compris au droit international humanitaire. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 71/258 sur des négociations multilatérales en vue d'éliminer les armes nucléaires. Conformément à cette résolution, les États ont entamé des négociations en mars et programmé la tenue d'une conférence, du 15 juin au 7 juillet, pour négocier un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. Pour la Libye, cette conférence sera l'occasion de revoir les engagements pris par les États au titre du TNP, conformément à l'article VI du Traité. Nous encourageons tous les États à participer à cette conférence, notamment les États dotés d'armes nucléaires.

Les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques ne doivent pas être confondues avec les mesures de désarmement ou d'autres conditions préalables. Ces mesures doivent permettre de réunir les conditions propices au désarmement. S'agissant des armes classiques, la Libye appuie toutes les mesures de confiance concrètes. Elles favoriseront la transparence et contribueront au désarmement. Elles seront également un moyen de renforcer la paix et la sécurité internationales. Néanmoins, ces mesures doivent être volontaires, reposer sur un consensus entre tous les États et être appliquées de manière progressive. Elles doivent garantir également que les États peuvent conserver, fabriquer et transférer des armes classiques, ainsi que leurs pièces et éléments, pour assurer leur sécurité nationale. Elles doivent être mises en œuvre de

manière équilibrée, afin de préserver les intérêts de tous les États, et pas seulement ceux des exportateurs.

M. Yardley (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à adresser mes condoléances à la Fédération de Russie à la suite de l'attaque terroriste perpétrée aujourd'hui à Saint-Petersbourg.

Je vous félicite, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies à sa session de 2017. Nous félicitons également tous les membres du Bureau. Vous pourrez compter sur le plein appui de la délégation australienne.

Cette année, la Commission du désarmement entre dans la troisième année critique de son cycle d'examen triennal. Tout doit être mis en œuvre pour parvenir à une issue positive. En clôture de la session de l'année dernière, le Président – Représentant permanent de notre cher voisin régional le Vanuatu – a évoqué en termes positifs les points de convergence identifiés au sein du Groupe de travail I et les progrès concrets accomplis par le Groupe de travail II (voir A/CN.10/PV.360). Cela doit être le point de départ et l'état d'esprit de nos travaux cette année. Dans nos délibérations au sein du Groupe de travail I, nous ne devons pas oublier qu'il reste un objectif commun que partage la communauté, à savoir l'objectif général d'un monde pacifique, sûr et exempt d'armes nucléaires.

L'Australie poursuit activement cet objectif. Il est possible que les États aient des divergences de vues sur les moyens d'atteindre cet objectif et sur l'ordre dans lequel cela doit être fait, mais au bout du compte, la communauté internationale doit se concentrer non pas sur les divergences mais sur les points de convergence. Alors que le cycle de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) débute le mois prochain, nous attendons avec intérêt de travailler avec les États Membres afin de garantir l'efficacité de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Dans le cadre de l'Initiative interrégionale sur la non-prolifération et le désarmement et du Groupe de Vienne des Dix, l'Australie va soumettre à la Commission préparatoire des documents de travail portant sur des questions telles que le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la transparence.

En tant que membre cette année du Groupe préparatoire d'experts de haut niveau sur un traité interdisant la fabrication de matières fissiles pour les armes nucléaires, nous allons nous employer à poursuivre l'excellent travail accompli par le Groupe d'experts gouvernementaux de 2014 à 2015, qui a rédigé un solide projet de consensus (A/70/81) reflétant à ce jour les discussions les plus approfondies sur le sujet. Le traité interdisant la fabrication de matières fissiles pour les armes nucléaires nous paraît être la prochaine étape logique et indispensable pour avancer sur la voie du désarmement nucléaire, ainsi que le moyen le plus concret et efficace d'atteindre l'objectif « Global Zero » au sein de l'environnement stratégique mondial actuel.

Le projet de document élaboré par le Groupe de travail I mentionne à juste titre la nécessité de mesures efficaces et vérifiables en matière de désarmement. L'Australie continuera d'apporter sa contribution aux travaux du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire dans les domaines technique et politique. Nous avons également soutenu fermement la résolution 71/67 de l'Assemblée générale sur la vérification du désarmement nucléaire, et nous félicitons la Norvège de cette initiative.

L'année dernière a marqué le vingtième anniversaire de l'ouverture du TICE à la signature. Le Traité a été un instrument très efficace de coopération internationale, qui a permis d'établir une norme mondiale contre les essais. Toutefois, les moratoires volontaires sur les essais nucléaires ne sauraient se substituer à un engagement permanent et juridiquement contraignant en faveur de l'arrêt des essais nucléaires et de toutes les autres explosions nucléaires. Cet objectif ne pourra être atteint que grâce à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais, qui aura lieu en septembre prochain, est essentielle pour nous permettre d'atteindre cet objectif.

En soumettant au Groupe de travail à composition non limitée un document de travail sur la quatrième session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'Australie a cherché à revitaliser ce processus en prônant une approche concrète et axée sur les résultats, l'« approche par niche », comme nous l'avons baptisée. Par leur grande variété, les discussions portant sur les questions de désarmement que nous avons ici à la Commission du désarmement et ailleurs sont extrêmement utiles, mais elles ne doivent pas

reproduire celles qui ont lieu dans d'autres enceintes. La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pourrait devenir une instance à part destinée à faire progresser de manière concrète les questions spécifiques inscrites dans le programme d'action de cette session. Nous espérons que les États Membres seront en mesure d'appuyer une telle approche lorsque nous nous réunirons à la fin de cette année.

L'issue positive des travaux du Groupe de travail II sur les armes classiques de la Commission du désarmement serait une contribution idéale à la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui aura lieu l'année prochaine. Nous saluons la France dont le rôle moteur, en tant que Président désigné de la Conférence, a permis l'ouverture rapide du processus de consultation. L'Australie contribuera de manière positive à ce processus. L'Australie continuera également d'œuvrer à l'universalisation du Traité sur le commerce des armes, notamment dans le cadre de son partenariat avec la société civile, de participer au Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements et au Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes et de travailler en étroite coopération avec les États de la région indopacifique et ailleurs afin de mieux faire comprendre le Traité et les moyens de l'appliquer. Nous encourageons vivement davantage de pays à le signer et le ratifier.

Pour terminer, je voudrais lancer à nouveau un appel à toutes les délégations afin qu'elles se concentrent sur les points de convergence. Jamais il n'a été aussi important pour la Commission du désarmement de l'ONU de parvenir à une issue positive.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avant tout chose, je tiens à exprimer ma gratitude aux nombreuses délégations qui nous ont adressé leurs condoléances à la suite des explosions qui se sont produites dans le métro de Saint-Petersbourg. Cette manifestation de solidarité, en cet instant, est très importante pour nous.

La Fédération de Russie continue d'appuyer le rôle central joué par les Nations Unies dans le maintien de la stabilité stratégique au niveau mondial et de la sécurité internationale, ainsi que le renforcement des régimes de maîtrise des armements et de désarmement. Il est

indispensable de redynamiser le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, dont la Commission du désarmement de l'ONU fait partie intégrante. Toutefois, nous sommes tout à fait conscients de la complexité des tâches qui nous attendent.

L'efficacité du travail de la Commission se heurte aux mêmes problèmes, au premier rang desquels l'impossibilité et parfois le simple manque de volonté d'accepter des compromis raisonnables dans l'intérêt du consensus. Nous arrivons au terme d'un autre cycle triennal de la Commission du désarmement. La délégation russe a toujours fait le maximum pour parvenir à une issue fructueuse dans nos débats de fond sur les questions clefs à l'ordre du jour, à savoir la formulation de recommandations pour la réalisation des objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

La Fédération de Russie partage pleinement le noble objectif de bâtir un monde sans armes nucléaires et réaffirme cette position de principe au travers d'initiatives concrètes. Depuis trois décennies, nous procédons constamment à une réduction graduelle, à grande échelle et sans précédent des arsenaux nucléaires de la Russie. À l'heure actuelle, nous avançons dans la mise en œuvre complète du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. Toutefois, la question qui se pose est de savoir comment atteindre cet objectif. De nouveaux progrès dans le domaine du désarmement nucléaire seront impossibles sans un travail préparatoire sérieux. Le principe fondamental doit être une stabilité stratégique renforcée et une sécurité non diminuée pour tous les États, sans exception.

À ce stade, des efforts conjoints sérieux pour créer les conditions favorables au désarmement nucléaire constituent une priorité. À plusieurs reprises, nous avons appelé l'attention sur la situation alarmante qui prévaut aujourd'hui du fait du déploiement unilatéral et illimité par les États-Unis de systèmes de défense antimissiles dans plusieurs régions du monde, provoquant une paralysie de l'ensemble du processus. Bien que le dossier nucléaire iranien, autrefois utilisé comme prétexte pour déployer des systèmes de défense antimissiles en Europe, ne soit plus une question d'actualité, les États-Unis n'ont pris aucune mesure équivalente en réponse.

Par ailleurs, nous assistons à une expansion globale déstabilisante des systèmes de défense antimissiles des États-Unis. Nous ne savons toujours pas quel est l'objectif de ces préparatifs extrêmement coûteux, qui ne correspondent en aucune manière aux défis et menaces actuels et futurs. La mise au point d'armes stratégiques à armement classique, le refus de renoncer aux plans prévoyant le déploiement d'armes dans l'espace et les questions en suspens relatives à la ratification du Traité d'interdiction complète des essais par un État qui en est à l'origine sont autant de facteurs qui ont un effet négatif. Les déséquilibres croissants en ce qui concerne la quantité et la qualité des armes classiques ne sont pas non plus propices à la stabilité dans les relations internationales actuelles. Tous ces problèmes doivent être réglés.

Cela constitue l'essence même de la situation actuelle. Il n'y a pas d'autre solution. En outre, cette approche a été entérinée lors du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La tâche consistant à débarrasser l'humanité de la menace nucléaire est extrêmement complexe et multiforme. Il n'existe pas de solution simple. Ce serait commettre une erreur grossière que de considérer que le problème de l'élimination des armes nucléaires pourrait être réglé par un simple vote pour une interdiction complète. Ne nous berçons pas d'illusions en pensant que ces approches pourraient modifier les réalités stratégiques actuelles que les États dotés d'armes nucléaires doivent prendre en compte. Quant aux tentatives pour réaliser le désarmement nucléaire sans la participation des États dotés de capacités nucléaires et sans tenir compte de leurs intérêts de sécurité légitimes, elles sont vouées à l'échec. La conférence qui s'est tenue ici la semaine dernière en est la parfaite illustration.

Nous devons donner la priorité à la préservation du TNP et à la mise en œuvre des décisions adoptées à ses conférences d'examen. La tâche principale du nouveau cycle d'examen consiste à intensifier les efforts de la communauté internationale pour assurer son efficacité. Une approche équilibrée à l'égard des trois piliers du TNP – non-prolifération nucléaire, utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et désarmement nucléaire – constitue le fondement des activités liées au TNP depuis de nombreuses années. Les questions relatives à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sont au cœur du cycle d'examen du TNP. La convocation d'une conférence sur une zone exempte d'armes de destruction massive (AMD) reste

un objectif urgent et à notre portée dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre la résolution du TNP de 1995 relative à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'AMD. La Russie est déterminée à tout mettre en œuvre pour appliquer cette résolution et promouvoir le dialogue sur cette question.

La question des armes classiques revêt elle aussi beaucoup d'importance. Tout d'abord, nous envisageons la possible mise en place d'un nouveau régime de maîtrise des armes classiques en Europe. La Russie appuie la création d'un tel régime, adapté au contexte militaire et politique actuel sur le continent. Dès 2009, notre pays a présenté un projet de traité global sur la sécurité en Europe. Mais cette proposition constructive de la part de la Russie n'a toujours pas reçu d'écho. Nous restons disposés à engager un dialogue sur la question sur une base équitable et dans le plein respect des intérêts des principaux acteurs. Nous espérons que les discussions sur toutes les questions que nous avons abordées enrichiront les travaux de fond de la Commission du désarmement et seront reflétées dans les projets de documents de travail dont cet organe est saisi.

La Russie propose en outre de nouvelles idées constructives pour revitaliser les travaux de la Commission. L'année dernière, la Commission du désarmement, sur l'initiative de la Fédération de Russie, de la Chine et des États-Unis, a entamé des discussions sur l'inscription d'un troisième point à l'ordre du jour sur les mesures de transparence et de confiance et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le libellé de ce point figure dans le document de travail pertinent de la session de l'année dernière de la Commission du désarmement de l'ONU (A/CN.10/2016/WP.1). La pertinence des sujets relatifs aux mesures de transparence et de confiance et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace est évidente. Dans leur immense majorité, les États sont bien conscients que la menace d'un armement de l'espace est une réalité objective, comme l'a confirmé le vote sur les résolutions de l'Assemblée générale portant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, ainsi que les appels répétés du groupe des 21 États membres de la Conférence du désarmement concernant la nécessité d'engager un travail de fond sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Ces deux questions sont fait également l'objet d'une attention accrue dans les forums régionaux. L'inscription de cette question à l'ordre du jour de la Commission du désarmement de l'ONU serait pleinement conforme à la recommandation figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189). En présentant l'initiative sur les mesures de transparence et de confiance et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, nous nous sommes inspirés à bien des égards de notre expérience au sein de la Conférence du désarmement où en plus des questions habituelles à l'ordre du jour, nous avons proposé un compromis et l'idée – potentiellement acceptable par tous d'élaborer une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique. Nous appelons tous les États à étudier de près notre initiative visant l'inscription d'un troisième point à l'ordre du jour de la Commission du désarmement et à participer activement aux débats sur ce sujet en vue de son inscription à l'ordre du jour du prochain cycle d'examen triennal de la Commission.

En ce qui concerne la déclaration prononcée par la délégation de l'Ukraine, nous tenons à faire les observations suivantes. En premier lieu, les allégations d'agression militaire de notre pays contre l'Ukraine et d'occupation de son territoire sont infondées. Je rappelle à ce propos que la Crimée s'est unie à la Russie par le libre consentement des habitants de Crimée. Lors du référendum de mars 2014, plus de 96 % de la population de la République de Crimée alors autonome, y compris la ville de Sébastopol, ont fait un choix délibéré. Cet exercice du droit à l'autodétermination était la seule façon de protéger les intérêts vitaux du peuple de Crimée, confronté au renversement anticonstitutionnel de l'État qui s'est produit le 22 février. À la suite de cela, les dirigeants de Kiev ont été remplacés par la force par des ultranationalistes, qui continuent d'affecter les prises de décisions dans le pays. Les allégations d'agression russe contre le sud-est de l'Ukraine et d'accumulations importantes d'armes par le Gouvernement russe dans cette région sont également infondées. À notre avis, l'entière responsabilité de la situation dans le Donbass incombe à Kiev. Pour le troisième consécutif, en se fondant sur l'interdiction des armes, les nationalistes ukrainiens continuent d'imposer un blocus économique à des parties des Républiques populaires autoproclamées de Donetsk et de Luhansk.

Pour terminer, j'exhorte mes collègues ukrainiens à donner la priorité au respect des obligations qui leur

incombent en vertu des accords de Minsk plutôt qu'à répandre des informations inexactes. Ceci est d'autant plus important que Kiev continue de violer de manière flagrante les dispositions de ce document et cherche à régler le conflit dans le Donbass par la force et d'entraîner la ruine financière de cette région.

Notre pays souhaite maintenir des relations de bon voisinage avec ses voisins en Ukraine. Ce type de tension au centre de l'Europe n'est dans l'intérêt de personne, comme l'a une nouvelle fois déclaré le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, le 30 mars dernier, lors d'un forum intitulé « Arctique : Territoire de dialogue », qui s'est tenu à Arkhangelsk.

M. Kim In Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies à la présente session de fond, ainsi que les autres membres du Bureau. Je vous souhaite plein succès dans votre tâche, qui comporte de lourdes responsabilités, et je vous assure du plein appui et de la collaboration de ma délégation.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/CN.10/PV.362).

À titre national, j'aimerais exposer les vues générales de mon pays concernant les travaux de la Commission du désarmement.

En tant que l'organe délibérant représentatif dans le domaine du désarmement, la Commission du désarmement joue un rôle important au sein du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Comme nous le savons tous, la Commission connaît une situation d'enlissement depuis 20 ans en dépit des efforts de tous les États Membres, notamment des membres du Mouvement des pays non alignés, lequel aspire à un désarmement nucléaire global et complet.

On peut dire que le désarmement nucléaire, qui est essentiel pour garantir la paix et la sécurité du monde, est à la croisée des chemins. De nouvelles stratégies et de nouveaux scénarios sont échafaudés pour se doter d'un arsenal nucléaire stratégique de pointe grâce à la modernisation des armes nucléaires et les systèmes de défense antimissiles continuent d'être renforcés sans qu'aucun effort ne soit fait pour les déguiser. L'instabilité mondiale et le risque d'une guerre nucléaire augmentent

au fil des jours, l'État détenteur du plus grand arsenal nucléaire procédant sans relâche à l'augmentation et à la modernisation de son arsenal. Pour faire face à cette situation, des États dotés d'armes nucléaires augmentent leurs forces nucléaires stratégiques sur les plans qualitatifs et quantitatifs. De l'avis de ma délégation, nous ne pouvons pas espérer de résultats concrets sur le plan du désarmement nucléaire tant qu'une politique hégémoniste anachronique continuera de dominer le monde en cherchant à se doter d'un arsenal nucléaire stratégique de pointe.

Ma délégation maintient qu'un désarmement général et complet ne sera possible que lorsque les États-Unis, principale puissance nucléaire, renonceront à leurs menaces nucléaires et à leurs actions militaires visant à renverser par la force des États souverains. Les États-Unis détiennent le stock le plus important d'armes nucléaires de dernière génération et appliquent la stratégie d'État consistant à dominer le monde en faisant la cheville ouvrière de sa stratégie. Les dirigeants successifs des États-Unis ont constamment recouru à des tentatives destinées à monopoliser les armes nucléaires afin de dominer l'humanité en prétendant de manière trompeuse vouloir le désarmement nucléaire et l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Les États-Unis poursuivent sans relâche leur projet d'un milliard de dollars pour la modernisation de leur armement nucléaire, lancé par l'ancienne Administration sous le slogan « La paix par la force des armes ». Des déclarations ont appelé à l'abrogation des traités de réduction des armes nucléaires signés avec d'autres grandes puissances. Les États-Unis sont le plus grand État nucléaire, un État criminel qui a infligé à l'humanité la première catastrophe nucléaire. Son ambition affichée d'hégémonie et ses tentatives de moderniser ses armes nucléaires ne peuvent donc qu'accroître le risque d'une guerre nucléaire et d'une course aux armements sur notre planète.

La péninsule coréenne est devenue le foyer de tension le plus dangereux au monde, où le risque d'une guerre nucléaire est réel. Comme la communauté internationale le constate chaque année, la situation dans la péninsule coréenne échappe souvent à tout contrôle en raison des exercices de guerre agressifs menés par les États-Unis à l'intérieur et autour de la péninsule coréenne. En ce moment même, les États-Unis et la Corée du Sud préparent les plus vastes exercices militaires conjoints jamais organisés dans la péninsule coréenne, baptisés « Key Resolve » et « Foal

Eagle ». D'énormes forces d'agression participent à ces exercices, notamment les troupes américaines et sud-coréennes et les forces de différents pays vassaux et tous types de moyens stratégiques, tels que les porte-avions nucléaires, les sous-marins nucléaires et les bombardiers nucléaires stratégiques des États-Unis.

Depuis la fin de l'année dernière, les États-Unis ont introduit secrètement plus de 6 millions de tonnes de munitions et d'équipements en Corée du Sud. Ils ont récemment pris des mesures en vue de l'évacuation d'urgence des familles de soldats américains présentes en Corée du Sud et de ressortissants américains se trouvant sur place en prévision des exercices militaires conjoints. L'opération en quatrième dimension visant une attaque nucléaire préventive contre la République populaire démocratique de Corée trouve son expression concrète dans les exercices de guerre nucléaire, et les exercices ciblant des pays voisins sont orchestrés de manière ouverte dans les conditions de simulation du système antimissile balistique THAAD.

Après la mise en œuvre des exercices militaires conjoints impliquant des centaines de milliers de troupes et des moyens militaires stratégiques, les États-Unis préparent une opération militaire spéciale, qui a pour particularité d'être une opération de décapitation visant à éliminer le quartier général d'un État souverain et une opération de frappe préventive visant à détruire ses bases et ses fusées nucléaires, ce qui constitue de toute évidence leur intention cachée.

Les États-Unis s'emploient par tous les moyens à justifier les répétitions de guerre, invoquant leur transparence et leur caractère annuel et défensif de nature à répondre au fait que la République populaire démocratique de Corée a accès à l'arme nucléaire, mais cette attitude n'est rien de moins que paradoxale. Il ne s'agit de rien d'autre que d'un stratagème cynique destiné à rejeter sur la République populaire démocratique de Corée la responsabilité de l'escalade des tensions dans la péninsule et à justifier leur agression. Les États-Unis sont déterminés à recourir à de dangereuses tentatives d'intimidation en Corée du Sud. Le plus criminel, c'est de vouloir porter atteinte à la paix et à la stabilité dans la péninsule coréenne et le reste de l'Asie du Nord-Est, qui se trouvent à proximité de leurs arsenaux nucléaires.

En tant que pays souverain, la République populaire démocratique de Corée a le droit à la légitime défense pour maintenir un haut niveau de vigilance comme l'exige une situation particulièrement grave dans laquelle une guerre pourrait éclater à tout moment

et pour renforcer par tous les moyens ses capacités à prévenir sans merci toute guerre et son élimination par les agresseurs.

La République populaire démocratique de Corée n'a eu d'autre choix que de recourir aux armes nucléaires. Elle a tout mis en œuvre pour défendre sa sécurité nationale contre les menaces nucléaires constantes des États-Unis, qui se sont poursuivies depuis les années 50. C'est la raison pour laquelle nous n'avions d'autre choix que de renforcer notre dissuasion nucléaire avec tout notre cœur et notre âme. Cela n'est peut-être pas facile à comprendre pour les pays qui n'ont jamais fait l'expérience d'une menace nucléaire de la part d'un État hostile se trouvant à votre porte et dans votre espace aérien. La paix a été préservée dans la péninsule coréenne, malgré la volonté flagrante des États-Unis de livrer une guerre nucléaire. Cela est dû pour l'essentiel à la ferme volonté de la République populaire démocratique de Corée et à ses efforts pour sauvegarder la paix, ainsi qu'à sa dissuasion nucléaire à des fins de légitime défense.

Notre État a choisi de s'armer au moyen d'armes nucléaires. L'accès de la République populaire démocratique de Corée aux armes de destruction massive a considérablement réduit le risque d'une guerre nucléaire dans la péninsule coréenne et remplacé l'ère des armes nucléaires, au cours de laquelle les États-Unis ont fait planer de façon unilatérale la menace nucléaire, par l'ère des armes de justice. Tant qu'il existera un État doté d'armes nucléaires hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, notre sécurité nationale et la paix dans la péninsule coréenne ne pourront être défendues que par une dissuasion nucléaire fiable. Nous allons continuer à renforcer nos capacités de légitime défense, dont la force nucléaire et la capacité d'une frappe préventive constituent le socle, tant que les États-Unis et les forces à leur remorque ne renonceront pas à leur menace nucléaire ni au chantage et tant qu'ils ne cesseront pas les jeux de guerre qu'ils mènent à notre porte, sous couvert d'événements annuels.

Ma délégation souhaite appeler tout particulièrement l'attention de la Commission sur les tentatives visant à porter atteinte à notre souveraineté et à provoquer un changement de régime, notamment par le biais de menaces non déguisées, d'exercices de guerre, de sanctions et d'un blocus. Par ailleurs, en ce qui concerne l'accusation lancée ce matin par la Corée du Sud selon laquelle la République populaire

démocratique de Corée aurait procédé à l'essai d'un missile nucléaire, ces remarques sont une grotesque déformation de la réalité et une tentative pour tromper le monde. La Corée du Sud qui, derrière le bouclier nucléaire des États-Unis, a autorisé le déploiement d'armes nucléaires et s'est ralliée à la politique hostile de menaces nucléaires et de chantage menée depuis un demi-siècle par les États-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, n'est ni juridiquement ni moralement habilitée à parler de la dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée dans l'exercice de son droit à la légitime défense.

Pour terminer, ma délégation exprime son plein appui aux efforts du Mouvement des pays non alignés pour parvenir à un désarmement nucléaire global et complet.

M. Kazi (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux orateurs précédents afin de vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la session de fond de 2017 de la Commission du désarmement de l'ONU. Nous saluons les efforts déployés par votre prédécesseur et les Présidents des deux Groupes de travail dans le cadre du cycle triennal actuel.

Le Bangladesh espère que notre travail collectif au cours de la présente session permettra d'inverser la tendance qui a fait que les travaux de la Commission n'ont pas abouti à des résultats concrets au cours des dernières années. Nous espérons aussi que les progrès et les convergences de vue réalisés au sein des deux groupes de travail l'année dernière imprimeront un nouvel élan aux travaux de la présente session de conclusion du cycle triennal actuel.

Le Bangladesh s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/CN.10/PV.362).

Nous remercions le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement de nous avoir fait partager ses vues et pour son dévouement au service du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

La Commission du désarmement reste le seul organe délibérant à composition universelle à même de promouvoir et de consolider le consensus sur des questions cruciales relatives à un désarmement général et complet, y compris le désarmement nucléaire.

Après les déclarations tournées vers l'avenir prononcées durant la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, qui s'est tenue en 2013, nous étions convaincus qu'il existait une volonté politique suffisante pour faire avancer le programme de désarmement nucléaire tout en poursuivant les objectifs de non-prolifération nucléaire et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Mais c'est peut-être la volonté et le courage de traduire cette volonté politique en résultats et mesures concrets qui ont fait défaut. Il reste à voir si la situation en matière de sécurité dans le monde, qui est de plus en plus instable, peut être une raison suffisante pour revitaliser le mécanisme de désarmement dans son ensemble, y compris la Commission du désarmement.

Le Bangladesh souscrit à l'idée selon laquelle la même priorité doit être accordée au désarmement nucléaire et à la non-prolifération nucléaire en vue d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Le maintien, le déploiement, la modernisation et la prolifération des arsenaux nucléaires font toujours peser de graves menaces sur l'humanité tout entière et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La distinction artificielle établie entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire continue de créer des divisions dans le cadre de nos efforts collectifs visant à parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires d'une manière globale, transparente, irréversible et vérifiable.

Par conséquent, le Bangladesh juge utile d'élaborer des mesures, des dispositions et des normes juridiques appropriées par le biais de négociations multilatérales participatives et sans exclusive sur le désarmement nucléaire. Dans le même ordre d'idées, nous réitérons notre appui à l'ouverture de négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires, telle qu'envisagée par l'Assemblée générale. Nous soulignons également l'importance critique que revêt la convocation de haut niveau sur le désarmement, au plus tard en 2018, pour faire le bilan des progrès réalisés et définir la voie à suivre.

La prise de conscience croissante par la communauté internationale des incidences humanitaires de l'emploi ou de la menace d'emploi d'armes nucléaires s'est traduite par l'adoption, l'année dernière, de la résolution 71/258 de l'Assemblée générale. Cette résolution historique, pour laquelle ma délégation a voté, jette les bases de la convocation d'une conférence pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant

visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. L'échange de vues général au cours de la première session de la conférence, la semaine dernière, devrait permettre d'élaborer la première ébauche d'un instrument juridiquement contraignant qui, à la suite des négociations intergouvernementales, devrait ouvrir la voie à un traité qui renforcerait davantage et consoliderait le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en particulier son article VI. Le Bangladesh participera au prochain cycle d'examen du TNP de manière constructive et espère parvenir à un accord à la Conférence d'examen de 2020.

En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, les États non dotés de ces armes doivent recevoir de la part des États dotés d'armes nucléaires des garanties juridiquement contraignantes de non-recours à l'emploi ou à la menace d'emploi d'armes nucléaires. Cette question demeure prioritaire pour le Bangladesh dans le cadre du projet de programme de travail de la Conférence du désarmement et des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire en général.

Nous sommes conscients du rôle crucial que jouent les zones exemptes d'armes nucléaires en faveur des assurances de sécurité négatives, ainsi que des deux objectifs que sont le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Nous soulignons l'importance d'adhérer à la vision ambitieuse énoncée à cet égard dans le programme d'action adopté à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et de promouvoir et appliquer l'accord conclu à la Conférence d'examen du TNP de 2010 en particulier.

Le Bangladesh est favorable à l'ouverture, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, en application du mandat défini dans le document CD/1299. Nous avons participé aux consultations informelles convoquées en février 2017 par la présidence du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration dudit traité, et nous attendons avec intérêt les conclusions de ses travaux. Nous avons toujours été favorables à l'ouverture de négociations sur un traité international sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, notamment sur la base du projet de texte présenté par la Fédération de Russie et la Chine.

Le Bangladesh est fermement attaché à l'application des mesures fondamentales de sûreté,

de sauvegarde et de sécurité dans le cadre de la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, notamment pour accélérer le processus de développement dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Au niveau national, nous continuerons à renforcer notre coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'autres partenaires internationaux compétents afin de renforcer nos capacités de mise en œuvre de ces mesures.

En ce qui concerne les armes classiques, le Bangladesh suit de près les travaux relatifs au Traité sur le commerce des armes et y participe. Nos dirigeants demeurent favorables à une éventuelle ratification du Traité, suite à sa signature par notre pays en 2013. Nous examinons actuellement les moyens qui nous permettraient de renforcer nos capacités en vue de l'application des dispositions du Traité, notamment dans le cadre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le Bangladesh continuera à participer aux mesures de transparence et de renforcement de la confiance en place dans le domaine des armes classiques.

Nous nous félicitons de l'attention accrue que la communauté internationale accorde à la prévention du transfert illicite d'armes et à son lien avec le terrorisme et d'autres instances de criminalité transnationale organisée. Nous demeurons préoccupés par le recours de plus en plus fréquent aux engins explosifs improvisés visant des civils et des Casques bleus, entre autres, et saisissons l'occasion de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines cette année pour affirmer qu'il faut, à titre prioritaire, lutter contre les menaces que représentent les engins explosifs improvisés. Nous soulignons qu'il convient d'apporter un appui accru aux pays en développement et aux pays les moins avancés, notamment ceux qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, pour qu'ils puissent renforcer les capacités de leurs organismes compétents face aux menaces que font peser les engins explosifs improvisés.

Le Bangladesh est globalement favorable à l'examen éventuel d'un troisième point à l'ordre du jour, notamment s'il concerne un nouveau sujet de préoccupation pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cet examen ne doit toutefois pas nous faire oublier que les objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires doivent rester prioritaires.

Enfin, le Bangladesh reste attaché au potentiel que recèle la Commission, et attend avec intérêt d'appuyer les efforts déployés par la présidence pour préserver sa pertinence en accroissant la portée et en améliorant la qualité de ses résultats de fond.

Mme Lal (Inde) (*parle en anglais*) : Malheureusement, l'Ambassadeur Amandeep Singh Gill, Représentant permanent de l'Inde à la Conférence du désarmement à Genève, n'a pas pu se joindre à nous aujourd'hui. Je lirai donc la présente déclaration en son nom.

« Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que les autres membres du Bureau, du talent avec lequel vous dirigez la session de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies cette année. Soyez assurée du plein appui de ma délégation tandis que vous vous acquittez de vos responsabilités. Je tiens à faire part officiellement de notre reconnaissance pour le travail accompli par les présidents de la Commission du désarmement ces deux dernières années, ainsi que par les présidents des deux groupes de travail. Je profite également de cette occasion pour remercier M. Kim Won-soo de sa contribution à cette tâche importante et difficile, ainsi que de sa présence au début de la séance d'aujourd'hui.

Nous tenons par ailleurs à présenter nos condoléances et notre compassion au peuple de la Fédération de Russie à la suite des tragiques attaques perpétrées à Saint-Petersbourg.

L'Inde s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/CN.10/PV.362).

L'Inde attache une grande importance à la Commission du désarmement, organe délibérant du mécanisme de désarmement en trois volets mis en place par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La Commission joue un rôle unique, en sa qualité de seule instance à composition universelle chargée de délibérer en profondeur sur les questions pertinentes relatives au désarmement. En ces temps où la méfiance gagne du terrain et où les tensions internationales se multiplient, de même que les défis auxquels se heurtent le programme du désarmement et les mécanismes

de désarmement, le rôle de la Commission en tant qu'instance de dialogue et de coopération revêt plus d'importance encore. La Commission du désarmement donne l'occasion aux États Membres d'avancer collectivement sur d'importantes questions relatives au désarmement, en instillant cohérence et consensus dans le débat sur le désarmement, ce qui est impératif si nous voulons effectivement remédier aux problèmes de sécurité complexes de notre époque.

Bien que nous soyons nous aussi déçus que la Commission du désarmement n'ait réussi à adopter aucune recommandation de fond depuis 1999, nous restons convaincus que cette instance possède une valeur intrinsèque. Il nous incombe, en tant qu'États Membres, de faire preuve d'un plus grand attachement politique aux instances multilatérales et de nous investir en faveur de décisions multilatérales qui auront un bénéfice durable pour toute la communauté internationale. Il faut joindre le geste à la parole. La rhétorique doit également s'accompagner d'un comportement responsable. En adoptant par consensus des recommandations concrètes à présenter à l'Assemblée générale cette année, nous ferons la preuve de notre engagement renouvelé en faveur de la résolution 69/77, qui appelait à revitaliser les travaux de la Commission du désarmement au cours de ce nouveau cycle triennal.

L'Inde accorde la plus haute priorité à un désarmement nucléaire mondial, non discriminatoire et vérifiable et à l'élimination totale des armes nucléaires selon un calendrier précis. C'est pourquoi nous avons appuyé la proposition formulée par le Mouvement des pays non alignés visant à ce que la Conférence du désarmement entame des négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires. Sans remettre en question la priorité accordée au désarmement nucléaire, l'Inde est également favorable au démarrage, toujours à la Conférence du désarmement, des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, conformément au mandat convenu. Nous avons appelé à un dialogue véritable entre tous les États détenteurs de l'arme nucléaire afin de renforcer la confiance et de réduire l'importance des arsenaux nucléaires dans les doctrines relatives aux affaires internationales et à la sécurité.

Les résolutions présentées par l'Inde à la Première Commission sur une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires et sur la réduction du danger nucléaire, qui ont recueilli l'appui d'un grand nombre d'États Membres, reflètent cette approche. La résolution de l'Inde sur les mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive, adoptée par consensus à l'Assemblée générale depuis 2002, exprime les préoccupations internationales largement partagées s'agissant du terrorisme et du trafic de technologies liées aux armes de destruction massive, dont les répercussions sur la sécurité internationale continuent de résonner partout dans le monde.

S'agissant du deuxième point de l'ordre du jour, « Mesures pratiques de confiance dans le domaine des armes classiques », l'Inde appuie les initiatives concrètes en matière de mesures de confiance, car nous pensons qu'elles sont susceptibles de contribuer grandement à améliorer la transparence et à réduire les malentendus et les idées fausses, et donc de promouvoir un environnement propice de paix et de sécurité entre les États. Le renforcement de la confiance doit être un processus graduel et doit évoluer à un rythme convenable pour tous les États participants. La définition et l'adoption de mesures de confiance doivent rester la prérogative des États concernés et être sujettes à leur consentement. En élaborant des mesures pratiques de confiance dans le domaine des armes classiques, nous pourrions bénéficier et tirer parti des directives et mesures de confiance recommandées par la Commission du désarmement et entérinées par l'Assemblée générale à sa quarante et unième session.

Alors que nous sommes sur le point de conclure un nouveau cycle triennal, la session de cette année revêt une importance particulière pour ce qui est de parvenir à un résultat positif avec l'adoption de recommandations concrètes et substantielles, ce qui marquerait la fin de l'impasse dans laquelle nous sommes enfermés de longue date et nous permettrait de jeter des fondations solides pour de futurs progrès. Dans cette entreprise, la Commission peut être assurée du plein appui et de la coopération de l'Inde. »

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit sur la liste pour cet après-midi.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux délégations que le nombre d'interventions faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation à une séance donnée doit être limité à deux par point de l'ordre du jour, et que la durée de la première intervention doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde à cinq minutes.

M. Starinsky (Israël) (*parle en anglais*) : Nous prenons la parole brièvement pour répondre aux déclarations faites par les représentants de l'Iran et de la Syrie. Nous n'allons pas entrer dans le détail de ces absurdités, car elles ne méritent pas un examen sérieux. On ne peut pas s'attendre à ce que la vérité sorte de la bouche d'États qui ont violé leurs obligations internationales à plusieurs reprises et qui ont démontré ne faire aucun cas de la vérité et des faits.

Ces pays ont violé leurs engagements au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et coopèrent pour commettre des crimes de guerre contre le peuple syrien, y compris en utilisant des armes chimiques. Alors que le régime syrien emploie des armes chimiques contre sa propre population, sa déclaration à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques est truffée de lacunes, de contradictions et d'incohérences. L'Iran est le principal exportateur mondial de terrorisme, d'extrémisme et d'instabilité. Je pourrais continuer, mais cela suffit à montrer le niveau de sérieux que nous devons accorder à l'une quelconque de leurs déclarations.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole dans l'exercice de mon droit de réponse à la suite des commentaires délirants faits par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Les programmes d'armement de la Corée du Nord, qui sont interdits par l'ONU, constituent clairement une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Les États-Unis condamnent fermement les essais nucléaires et de missiles balistiques réalisés par la République populaire démocratique de Corée, en violation de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité interdisant expressément ces activités et la poursuite du développement de ses programmes interdits.

Les actes de provocation de la République populaire démocratique de Corée ne font qu'accroître la détermination de la communauté internationale à contrer ses programmes interdits d'armes de destruction massive. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de s'abstenir de tout acte de provocation et de tout discours incendiaire qui menacent la paix et la stabilité internationales, et de faire le choix stratégique d'honorer ses obligations et engagements internationaux et de revenir à la table des négociations pour des pourparlers sérieux.

Nous avons toujours dit clairement que nous n'accepterions pas que la Corée du Nord soit un État nucléaire. Nous appelons tous les États à utiliser tous les canaux disponibles et moyens d'influence pour faire clairement comprendre à la République populaire démocratique de Corée et à ses complices que toute nouvelle provocation est inacceptable, et à prendre des mesures pour démontrer que le comportement illicite de la République populaire démocratique de Corée a des conséquences. Notre détermination à défendre nos alliés, notamment la République de Corée et le Japon, face à ces menaces est implacable. Nous sommes prêts et continuerons à prendre les mesures nécessaires pour renforcer notre capacité à nous défendre et à défendre nos alliés contre une attaque. Nous sommes disposés à utiliser tout l'éventail de moyens à notre disposition pour contrer cette menace grandissante.

M. Hahn Choonghee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Il est regrettable que je doive user de mon droit de réponse, mais je suis obligé de le faire, car l'argument avancé par la délégation de la République populaire démocratique de Corée pourrait induire en erreur la communauté internationale.

Tout d'abord, de quelque façon que la Corée du Nord essaie de défendre sa position, cela ne changera pas et ne peut changer la nature même de son programme de développement nucléaire et de missiles. De nombreuses résolutions concordantes ont été adoptées par le Conseil de sécurité depuis 2006 – il y a dix ans – lorsque la Corée du Nord a effectué son premier essai nucléaire et tir de missile de longue portée. On compte maintenant au total sept grandes résolutions du Conseil de sécurité, notamment les deux plus sérieuses et plus robustes adoptées l'année dernière, les résolutions 2270 (2016) et 2321 (2016).

Les vues et les voix de la communauté internationale sur ce dossier sont très claires et sans ambiguïté. L'année dernière et cette année, en particulier,

le Conseil de sécurité a publié 14 déclarations à la presse en sus des deux résolutions du Conseil de sécurité, qui condamnent fermement les actes de provocation de la Corée du Nord. La Corée du Nord, toutefois, y a répondu en réalisant l'année dernière deux essais nucléaires et 24 tirs de missiles, et en procédant cette année à six lancements. Je peux dire sans hésitation que l'attitude et le comportement de la Corée du Nord traduisent non seulement son non-respect des résolutions pertinentes, ils semblent aussi se moquer de la sincérité et de la détermination de la communauté internationale, ainsi que de l'intégrité du Conseil de sécurité.

La Corée du Nord fait constamment valoir qu'il met au point des armes nucléaires pour protéger son système et son régime contre la menace de l'extérieur. Mais il n'existe aucune hostilité envers la Corée du Nord. Personne ne menace la Corée du Nord. Il n'y a aucune raison de le faire. La République de Corée et les États-Unis ont dit clairement en de nombreuses occasions qu'ils restaient ouverts à des pourparlers réels et crédibles sur la dénucléarisation de la Corée du Nord.

Dans le même ordre d'idées, les exercices militaires conjoints menés par la République de Corée et les États-Unis sont organisés tous les ans depuis plusieurs décennies pour répondre à la menace militaire très claire et très présente qui émane de la Corée du Nord. Ces exercices sont de nature clairement défensive. Qui plus est, ils sont menés en toute transparence, sous la surveillance de la Commission neutre de contrôle.

C'est la Corée du Nord, pas un autre pays, qui alimente l'instabilité et fait peser une menace sur la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne. La Corée du Nord doit se rendre compte qu'aucun pays ni organisation internationale ne la reconnaîtra comme un État nucléaire. Si elle poursuit ses actes de provocation et s'entête à développer sa capacité nucléaire, elle devra faire face à un plus grand isolement et à des réactions beaucoup plus fortes et des mesures beaucoup plus énergiques de la part du Conseil de sécurité. J'exhorte vivement la Corée du Nord à prendre la décision stratégique d'abandonner son programme de développement de missiles nucléaires avant qu'il ne soit trop tard. J'espère qu'elle le fera.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Lors d'une séance précédente, j'ai indiqué que je pourrais exercer mon droit de réponse. Lorsque les représentants de l'entité israélienne se retrouvent en position de faiblesse, ils manipulent et déforment les faits afin de minimiser leur responsabilité dans l'agression et les crimes commis par l'entité israélienne. Tout le

monde sait que les plus grands marchands d'armes au monde, en particulier dans le cadre du trafic illicite, sont pour la plupart des officiers israéliens à la retraite qui travaillent pour l'industrie militaire israélienne.

L'entité israélienne s'appuie depuis des décennies sur ce qu'on appelle la diplomatie des armes. Il est clair pour tous que les armes israéliennes ont fomenté des crises, comme dans le Caucase et ailleurs. Israël est impliqué dans le commerce illicite de tous les types d'armes dans le monde, opérant en collaboration et en collusion avec des mouvements séparatistes et des organisations criminelles partout dans le monde. Le régime israélien est allé jusqu'à constituer des réseaux criminels spécialisés dans la vente d'organes, notamment d'enfants.

Tout le monde s'accorde sur la scène internationale pour dire que le véritable danger dans la région du Moyen-Orient ce sont les armes nucléaires israéliennes. L'entité israélienne est le seul pays de la région qui possède des armes nucléaires, chimiques et biologiques et leurs vecteurs, dont la portée dépasse de loin la région du Moyen-Orient. La question qui se pose dès lors est comment les pays de la région peuvent-ils menacer l'entité israélienne avec des armes de destruction massive qu'ils n'ont pas?

L'entité israélienne a fourni des produits chimiques toxiques aux groupes terroristes armés en Syrie, et nous avons communiqué au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires des informations sur les quantités fournies, le nombre de barils et leur lieu d'entreposage. Nous attendons toujours du Conseil qu'il réagisse. En outre, Israël entraîne, finance et approvisionne en armes et en munitions les groupes terroristes armés, en particulier Daech et le Front el-Nosra, et ce en violation flagrante de toutes les résolutions et instruments internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme.

M. Robatjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Comme je l'ai dit lorsque j'ai pris la parole à la séance de ce matin au titre de notre droit de réponse (A/CN.10/PV.362), le représentant et les responsables du régime israélien ont l'habitude de proférer des mensonges et de formuler des allégations sans fondement contre l'Iran, et nous n'attendons pas de ce régime qu'il accepte la réalité. Ce que j'ai dit ce matin était entièrement basé sur des faits réels. Je voudrais juste revenir sur certains points clefs, et les comparer à la réalité et aux données qui la corroborent.

Premièrement, l'histoire d'Israël est faite d'agressions, d'occupation, de génocide et d'atrocités commises contre ses voisins et d'autres pays du Moyen-Orient. Telle est simplement la réalité, confirmée par l'histoire. Je recommande au représentant israélien de consulter à cet égard les livres d'histoire, les documents de l'ONU et les résolutions du Conseil de sécurité. Quelque 86 résolutions du Conseil de sécurité ont été adoptées à la suite d'actes d'agression, d'occupation et d'atrocités commis par Israël contre les peuples palestinien et libanais et contre d'autres pays de la région.

Deuxièmement, Israël n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ni à aucun autre traité régissant les armes de destruction massive. Israël possède des armes nucléaires, et c'est la raison pour laquelle 120 pays du Mouvement des pays non alignés et de nombreux autres ont fait part de leur vive inquiétude concernant le programme d'armes nucléaires israélien, qui constitue une menace grave et permanente pour la sécurité des États, voisins ou non, et ont condamné le fait qu'Israël dispose d'un tel programme. Ce n'est pas seulement l'opinion de l'Iran, mais celle de toute la communauté internationale parce que tels sont les faits.

Troisièmement, on ne peut laisser un régime qui affiche un tel bilan détenir des armes nucléaires. Ce régime fait peser la menace la plus grave sur la sécurité internationale.

Dernier fait, comme je l'ai dit dans ma déclaration de ce matin, le régime israélien n'a aucun respect pour le droit international et les règles internationales. Il fait fi avec arrogance et de façon flagrante des 86 résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, en dépit des appels de la communauté internationale à s'y conformer.

Les représentants israéliens à l'ONU ridiculisent publiquement l'Organisation et ses États Membres dans leurs déclarations. Un exemple clair de ce comportement est la déclaration faite par le représentant israélien lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2334 (2016) en décembre 2016.

Tels sont les faits. Ce ne sont pas des allégations ni des mensonges, mais bien des faits réels, et Israël ne peut s'y soustraire.

M. Leschenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais prendre la parole pour répondre à la déclaration faite par le représentant de la Fédération de Russie.

La délégation ukrainienne s'en tient à sa déclaration faite plus tôt dans la journée (voir A/CN.10/PV.362) et voudrait souligner que le conflit en cours dans certaines régions de l'est de l'Ukraine est dû à l'agression russe contre l'Ukraine, qui a commencé avec l'occupation de la République autonome de Crimée et le prétendu référendum organisé avec le plein appui des forces militaires russes. Au passage, ce référendum n'a pas été reconnu par la communauté internationale.

Nous sommes pleinement attachés à la mise en œuvre des accords de Minsk, auxquels a fait allusion le représentant de la délégation russe. Toutefois, plusieurs zones non contrôlées de la frontière de l'État ukrainien avec la Russie demeurent une des grandes sources de tension sur le terrain parce que des armes, du matériel et du personnel militaire en provenance de l'est continuent d'y affluer en toute illégalité. Si la Russie cessait de soutenir ses mandataires sur notre territoire, le conflit dans la région du Donbass pourrait se régler de façon pacifique et rapidement, sans aide extérieure.

M. Kim In Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait exercer son droit de réponse suite aux déclarations des représentants des États-Unis et de la Corée du Sud.

Les États-Unis et la Corée du Sud ont condamné les mesures de légitime défense prises par la République populaire démocratique de Corée concernant le développement de ses programmes nucléaire et de missiles balistiques, prétendant qu'ils constituent une menace et une provocation qui met en danger la paix dans le monde. Ma délégation rejette totalement cette remarque car il s'agit d'un argument ridicule qui déforme la réalité.

Nombreux sont ceux qui sont convaincus que la péninsule coréenne est enfermée dans un cercle vicieux d'essais nucléaires et de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée, et que plus le monde renforce son attention et ses sanctions, plus mon pays multiplie les essais nucléaires et les tirs de missiles. Mais ce que ces personnes ne voient pas – ou refusent de voir, et ce parfois depuis des années – c'est qu'en réalité, chaque étape de ce cycle découle directement de la politique hostile des États-Unis et de la menace nucléaire qu'ils font peser sur la République populaire démocratique de Corée.

La menace nucléaire des États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée est une

forme de chantage qui n'est ni une nuisance temporaire qui serait apparue récemment, ni un concept imaginaire. Il s'agit d'une menace concrète et réelle que les États-Unis font peser sur la République populaire démocratique de Corée depuis plusieurs décennies parce que la politique des États-Unis consiste à garder la possibilité d'une frappe nucléaire préventive contre la République populaire démocratique de Corée.

Les États-Unis ont déjà envisagé une frappe nucléaire contre la République populaire démocratique de Corée au début des années 50 et ont, depuis lors, déployé un grand nombre d'armes nucléaires en Corée du Sud. Depuis la fin des années 60, ils procèdent à des manœuvres militaires conjointes avec la Corée du Sud, dans le cadre desquelles ils s'exercent à déployer ces armes. Ces exercices annuels conjoints des États-Unis et de la Corée du Sud se poursuivent depuis plus de 40 ans.

La République populaire démocratique de Corée a consenti des efforts considérables pour éliminer la menace nucléaire des États-Unis. Pour y parvenir, elle a tenté de dialoguer et de négocier en vue d'établir une zone dénucléarisée, et elle s'est reposée sur le droit international. Malgré ces efforts, les États-Unis n'ont pas levé leur menace nucléaire contre la République populaire démocratique de Corée. Au contraire, ils sont allés jusqu'à désigner officiellement la République populaire démocratique de Corée, en 2002, comme une cible de leurs frappes nucléaires préventives.

Puisque que ni le dialogue ni le droit international n'ont permis de supprimer la principale menace nucléaire que fait peser sur le monde la plus grande puissance nucléaire, la République populaire démocratique de Corée n'a eu d'autre choix que de se résigner à y faire face. Dans ces circonstances gravissimes, tandis que les États-Unis poursuivaient leur déchaînement de violence contre la République populaire démocratique de Corée tout en modernisant leurs arsenaux nucléaires, la République populaire démocratique de Corée a été forcée d'accélérer la mise au point de ses propres armes nucléaires pour défendre son système social et sa sécurité nationale.

Quant aux allégations de la délégation sud-coréenne, je ne pense pas qu'il vaille là non plus la peine de répéter la position de ma délégation, mais je voudrais en profiter pour souligner que la Corée du Sud viole de façon flagrante la souveraineté et l'unité de la République populaire démocratique de Corée en qualifiant nos mesures défensives de provocations, de défi et de menace. Plus la Corée du Sud s'attache à déformer la réalité et à induire le monde en erreur, plus la responsabilité des États-Unis dans

la détérioration de la situation dans la péninsule coréenne, du fait de leur coopération, est manifeste et indéniable. La vérité est que la République populaire démocratique de Corée défend solidement la paix et la sécurité de la péninsule coréenne – et du monde en général –, grâce à sa politique de légitime défense par la dissuasion nucléaire.

Une fois de plus, je tiens à répéter que la position inébranlable de la République populaire démocratique de Corée consistera à continuer de renforcer sa capacité militaire de légitime défense, axée autour de la puissance de ses capacités d'attaque nucléaire préventive, à moins que les États-Unis et la Corée du Sud n'abandonnent leurs ambitieuses activités guerrières, dont attestent les manœuvres militaires qui ont lieu chaque année aux portes de la République populaire démocratique de Corée.

M. Iliehev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : S'agissant de la déclaration faite par le représentant de l'Ukraine, nous rejetons l'allégation selon laquelle le référendum qui a eu lieu en 2014 en Crimée aurait été organisé par la force en raison de la présence des forces armées russes. Il est vrai que, au moment du référendum, la péninsule accueillait des forces russes, mais nos forces étaient présentes tout à fait légalement, sur la base des accords alors en vigueur entre l'Ukraine et la Fédération de Russie relatifs à la présence de la flotte russe en mer Noire. En outre, le nombre de contingents russes était bien inférieur au quota prévu dans les accords. Dans tous les cas, les soldats russes n'ont aucunement participé à l'organisation du référendum, et aucun observateur international ni journaliste n'a évoqué une telle participation.

Quant à l'application des accords de Minsk, si la délégation ukrainienne s'attachait réellement à mettre en œuvre ces accords et les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2202 (2015), le conflit dans l'est de l'Ukraine aurait pris fin il y a longtemps. Deux années se sont écoulées depuis que les Présidents russe, français et ukrainien et la Chancelière allemande ont entériné les accords de Minsk, mais aucune des obligations politiques, économiques ou humanitaires qui en découlent n'a été honorée par l'Ukraine. Aucune amnistie n'a été proclamée. Aucun échange de prisonniers de guerre n'a eu lieu. Aucune loi sur le statut spécial de certains territoires dans l'est de l'Ukraine n'a été promulguée. La Constitution du pays n'a pas été modifiée. Les lois électorales n'ont pas été élaborées et, bien entendu, aucune élection n'a été tenue. Si la délégation ukrainienne veut véritablement régler le conflit qui se déroule sur son propre territoire, il faut vraiment qu'elle passe des paroles aux actes.

M. Hahn Choonghee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je suis désolé de prendre de nouveau la parole. Premièrement, la Corée du Nord doit tenir compte de l'adoption unanime de la résolution de sanctions la plus récente, la résolution 2321 (2016) du Conseil de sécurité, par laquelle la communauté internationale a indiqué clairement qu'elle ne restera plus les bras croisés face au mépris absolu que la Corée du Nord oppose aux règles et normes internationales.

La Corée du Nord fait la sourde oreille devant les avertissements répétés de la communauté internationale et rien ne semble indiquer qu'elle compte mettre un terme à ses violations flagrantes des règles et normes internationales. Au contraire, elle est très occupée à accuser le Conseil de sécurité et la communauté internationale de tous les maux tout en continuant à menacer la paix et la sécurité internationales. La Corée du Nord doit comprendre que rejeter totalement les résolutions du Conseil de sécurité, qui ont été adoptées à l'unanimité – donc avec l'appui des cinq membres permanents –, revient à dire à la communauté internationale que la Corée du Nord rejette l'autorité du Conseil de sécurité, qui est l'organe principal, et le plus important, chargé de défendre la paix et la sécurité internationales.

Lorsque la Corée du Nord a adhéré à l'ONU en 1991, elle a accepté de respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité. Je voudrais demander à la Corée du Nord si elle estime que les membres du Conseil, qui ont adopté à l'unanimité les sept dernières résolutions pertinentes, ont pris une décision erronée déraisonnable. Je suis fermement convaincu que les membres du Conseil ont examiné individuellement et de manière indépendante toutes les informations et circonstances entourant l'acte de provocation de la Corée du Nord et sont parvenus à la conclusion souveraine et très lucide selon laquelle le programme d'armes nucléaires de la Corée du Nord était injustifiable et inacceptable, qu'il méritait d'être condamné vigoureusement et qu'il fallait y mettre fin sans délai. C'est pourquoi nous appelons la Corée du Nord à démanteler immédiatement son programme d'armes de destruction massive de façon complète, vérifiable et irréversible, conformément aux normes internationales pertinentes. La République de Corée continuera à travailler avec la communauté internationale en vue du démantèlement du programme d'armes nucléaires et de missiles de la Corée du Nord.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai bref étant donné l'heure tardive. Je voulais juste prendre la parole une dernière fois en réponse

à la déclaration du représentant de la Corée du Nord. J'exhorte une fois encore les Nord-Coréens à s'abstenir de tout acte de provocation et de tout discours incendiaire qui menacent la paix et la stabilité internationales, et à faire le choix stratégique d'honorer leurs obligations et engagements internationaux et de revenir à la table des négociations pour des pourparlers sérieux.

M. Kim In Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Une fois encore, je rejette les allégations faites par les représentants des États-Unis et de la Corée du Sud. Je voudrais faire brièvement quelques observations à l'intention de certains États en ce qui concerne la résolution assortie de sanctions de l'ONU.

Comme je l'ai déjà dit, la République populaire démocratique de Corée n'avait pas d'autre choix que de s'engager sur la voie du nucléaire pour protéger sa souveraineté et sa dignité. Il existe une menace nucléaire constante de la part des États-Unis. Bien que la réalité montre que ce sont les États-Unis qui ont contraint la République populaire démocratique de Corée à se doter d'un programme nucléaire, le Conseil de sécurité a déclaré que les activités nucléaires et de missiles balistiques menées par la République populaire démocratique de Corée constituaient une menace manifeste pour la paix et la sécurité internationales, allant même jusqu'à adopter la résolution dite de sanctions (résolution 2321 (2016)), qui a été récemment concoctée contre la République populaire démocratique de Corée.

En ce qui concerne le fondement juridique de cette résolution, il n'existe pas disposition de la Charte des Nations Unies ni de code droit international qui dispose que les essais nucléaires et les tirs de missiles balistiques constitueraient une menace contre la paix et la sécurité internationales. Les pays qui ont entrepris des activités similaires bien avant la République populaire démocratique de Corée n'ont jamais été mis en cause par le Conseil de sécurité. On pourrait alors se demander pour quels motifs et sur quelle base le Conseil de sécurité a adopté une résolution interdisant les activités relatives aux programmes nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée.

Les États-Unis n'ont aucun droit moral de forcer les États Membres de l'ONU à appliquer ce type de résolutions iniques et injustes, et les États Membres n'ont aucune obligation morale de les appliquer.

La séance est levée à 17 h 45.